

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Société anonyme au capital de 4 525 920 €
Siège social : 88480 Etival Clairefontaine
505 780 296 R.C.S. Epinal

DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH DE L'ENSEMBLE DES 1.131.480 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVERTISSEMENT

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que l'investissement dans une société du marché réglementé.

Conformément à :

- La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) »,
- L'arrêté du 4 novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tel que publié au Journal Officiel du 13 novembre 2009, et
- Les articles 1.4 et 3.1 des règles Euronext Growth telles que publiées le 9 novembre 2020,

Euronext Paris S.A. a approuvé l'admission sur Euronext Growth des 1.131.480 actions ordinaires composant le capital de la société Exacompta Clairefontaine.

L'admission des actions de la société Exacompta Clairefontaine aura lieu le 15 septembre 2021, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth.

Le présent document d'information sera disponible sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur celui de la société Exacompta Clairefontaine : (<https://www.exacomptaclairefontaine.fr>)

Le présent Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

Listing Sponsor



SOMMAIRE

A. Attestation du responsable du document d'information	3
B. Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth.....	4
C. Présentation du groupe, aperçu des activités et facteurs de risques.....	5
D. Détail de l'actionnariat au 31 décembre 2020.....	12
E. Rapport financier annuel 2020.....	13
F. Situation de la trésorerie au 30 juin 2021	14
G. Evolution du cours de bourse au cours des 12 derniers mois.....	15
H. Etat des communications au cours des 12 derniers mois	16
I. Communiqués de presse publiés dans le cadre de l'admission sur Euronext Growth	17
Annexe : Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021 incluant le rapport financier annuel 2020.....	21

A. Attestation du responsable du document d'information

Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Etival-Clairefontaine, le 24 août 2021

Jean Marie NUSSE

Directeur Général Délégué

B. Description de l'opération et des titres faisant l'objet de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth

Motivations de la demande de transfert

La réalisation d'un tel transfert permettrait à Exacompta Clairefontaine d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille, lui permettant d'alléger les contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant à bénéficier des avantages des marchés financiers.

Caractéristiques des actions de la Société

Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée :

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth est demandée sont les 1.131.480 actions ordinaires existantes composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 4 (quatre) euros chacune, étant précisé que toutes les actions de la Société sont obligatoirement inscrites au nominatif conformément à l'article 8.1 des statuts de la Société

Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

Libellé des actions

Code ISIN : FR0000064164

Mnémonique : EXAC

Secteur d'activité : Papier et articles de papeterie

Code NAF : 7010Z

Classification ICB : 55101015, Paper

Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

10-09-2021

- Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth

13-09-2021

- Diffusion après bourse d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société Exacompta Clairefontaine sur Euronext Paris
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société Exacompta Clairefontaine sur Euronext Growth Paris

15-09-2021

- Radiation des actions ordinaires de la société sur Euronext Paris (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)

Listing sponsor

CIC Market Solutions, 6 avenue de Provence 75009 Paris

C. Présentation du groupe, aperçu des activités et facteurs de risques

1. Présentation du groupe

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques, qu'une politique de qualité et de communication a fidélisé auprès des consommateurs et des entreprises.

Le groupe fabrique du papier depuis 1858 et des articles de papeterie depuis 1890.

2. Présentation des activités du groupe

Le groupe Exacompta Clairefontaine est composé de 5 grands départements (ou sous-groupes) :

- (i) Production de papiers d'impression et d'écriture (ramettes, formats, bobines, cahiers enveloppes) dépendant des **Papeteries de Clairefontaine**,
- (ii) Articles de bureau et de classement (registres, manifsolds, imprimés, classeurs, chemises) dépendant d'**Exacompta**,
- (iii) Agendas et calendriers dépendant de **AFA**,
- (iv) Façonnés papiers (papeterie scolaire, blocs-notes, beaux-arts, loisirs créatifs, papiers cadeaux) dépendant de **Clairefontaine Rhodia**,
- (v) Photo et digital (photos, albums, calendriers, site web et apps) dépendant de **Photoweb**.

SES PRINCIPAUX METIERS

Papiers d'impression et d'écriture

Depuis 1858, les Papeteries de Clairefontaine fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit près de 275 402 tonnes en 2020 (tonnage brut). Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.

Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes de dénigrement écologique. En 2020, la crise de la Covid a entraîné une chute de consommation européenne de l'ordre de 12 %.

Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

Articles de papeterie (Exacompta, AFA et Clairefontaine Rhodia)

Leur fabrication a débuté à la fin du XIXème siècle aux Papeteries de Clairefontaine et depuis 1930 chez Exacompta. Cette activité représente plus de 68 % des chiffres d'affaires cumulés de ces deux secteurs d'activité et en fait un des premiers européens dans ce domaine. Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers.

Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine de l'imprimerie.

En 2019, l'acquisition de Eurowrap lui a permis de devenir un acteur important dans le domaine du papier cadeau.

Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

Photo et digital

Le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de Photoweb, Invaders Corp (application sur smartphone Lalalab) et dernièrement Fizzer.

SES MARCHÉS

Le Groupe est présent sur les marchés :

- de la papeterie d'impression et d'écriture,
- des articles de papeterie (cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, articles de classement, beaux-arts et loisirs créatifs et calendriers), et
- de la photo et du numérique depuis 2014.

En 2019, le Groupe s'est développé au niveau européen par acquisitions.

- Eurowrap, présente au Danemark et au Royaume-Uni, a pour activité la production de papiers cadeau. Elle a été acquise en 2019 pour permettre au Groupe de poursuivre le développement de ses activités dans le domaine des loisirs, de la décoration et de l'emballage.
- Biella, présente en Suisse et en Allemagne, a été acquise en 2019 pour permettre au Groupe de développer ses implantations en Europe dans la production d'articles de classement et d'organisation. Cotée en Bourse Suisse, la société a fait l'objet d'une offre publique d'achat initiée par le Groupe.

Le groupe Exacompta Clairefontaine vend aux revendeurs de papier, à certains imprimeurs ou transformateurs, aux fournisseuristes de bureaux, aux détaillants et aux grandes surfaces. Il n'exerce cette activité de distribution qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. À l'exception des produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs finaux.

Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- Clairefontaine en papiers, cahiers, enveloppes, articles de beaux-arts.
- Exacompta en registres et manifolds comptables, agendas, articles de classement.

De même, les gammes des agendas Quo Vadis et des blocs Rhodia sont de plus en plus larges.

DES ATOUTS INDUSTRIELS

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Le groupe investit en moyenne près de 32 millions d'euros par an (5 % du chiffre d'affaires) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

La formation continue, qui représente un investissement annuel représentant 2 % de la masse salariale, est destinée à permettre au personnel du Groupe de développer des compétences et une autonomie dans les domaines qu'il pratique au sein du Groupe : la production, l'utilisation des NTIC, la réglementation, sécurité, RSE, la logistique, RH, finances et l'international, ...

Sa politique de recherche et développement porte principalement sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés ; de multiples essais sont effectués sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée. Le groupe poursuit également le développement de nouvelles gammes de papiers.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles innovants. Enfin, le laboratoire de Photoweb est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUTS COMMERCIAUX

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe dispose en Allemagne, Espagne, Bénélux, Italie, Etats-Unis, Canada, Japon et Royaume Uni de filiales commerciales exclusivement affectées à la vente des articles de papeterie et des papiers aux commerces spécialisés.

Pour visiter les « grands comptes », les différents départements du groupe disposent par ailleurs de délégués commerciaux.

Les ventes hors de France représentent 46% du chiffre d'affaires consolidé en 2020.

Une des forces du groupe tient à la multiplicité des références proposées en catalogues. Les principaux sont ceux de Exacompta, Clairefontaine Rhodia, Quo Vadis, Papiers Clairefontaine, et des Papeteries Sill pour les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, Exaclair Shop, dédiée aux revendeurs référencés.

Le groupe dispose de cinq plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest : Vémars (93) pour Exacompta, Ottmarsheim (68) pour Clairefontaine Rhodia, Etival-Clairefontaine (88) pour Papeteries de Clairefontaine, Carquefou (44) pour Quo Vadis et Wizernes (62) pour Papeteries Sill avec la vente aux GMS.

UNE POLITIQUE DE LONG TERME

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne trois quarts de ses résultats consolidés. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à moyen et long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, ce qui écarte l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe a une organisation décentralisée au niveau de chacun des cinq départements (ou sous-groupes, présentés sous forme d'organigramme en page 24 du rapport annuel 2020). Ils sont dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie.

Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique renforcée par l'épidémie de Covid-19,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation durable des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux communautés locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergie climat se fait plus pressante,
- la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés,
- ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été identifiés en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

3. Perspectives

Les séquelles de 2020 et le confinement larvé de 2021 ne permettent pas une reprise des ventes des papiers destinés à la bureautique et l'imprimerie. Les prix des pâtes à papier sont en très forte augmentation sous l'effet combiné des achats destinés à l'hygiène et de la demande en Extrême Orient. Cette augmentation brutale de des coûts pèsera fortement sur la rentabilité du groupe. Les ventes d'articles de papeterie sont toujours en partie pénalisées par la pandémie. Le groupe n'anticipe pas un réajustement des volumes en 2021 à leur niveau d'avant la crise. Par ailleurs, la hausse des prix de matières premières comme le plastique, le métal ou le carton gris affectera les marges. Les projections actuelles donnent un résultat opérationnel en nette baisse sur celui de 2020.

4. Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les facteurs de risques propres à la Société et décrits dans la présente section. Ces facteurs de risques, sont issus du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021, et ont été actualisés pour les besoins du présent Document d'Information.

La Société considère qu'il n'existe pas d'autres risques justifiant une analyse individuelle que ceux présentés.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité économique

En raison des acquisitions de 2019, la dimension européenne du Groupe s'est accrue. Depuis, le poids de nos actifs en Europe (hors France) représente 15,6 % en 2020 contre 4,5 % en 2018.

Il en est de même pour nos ventes. Le chiffre d'affaires réalisé en France représente 53,8 % en 2020 contre 63,5 % en 2018, celui réalisé en Europe s'élève désormais à 42,4 % en 2020 contre 31,9 % en 2018. La part européenne a progressé de 3,1 points en 2020, les groupes Eurowrap et Biella n'ayant été intégrés respectivement que pour 9 et 6 mois dans les comptes consolidés 2019.

L'achat de notre matière première principale, les pâtes à papier, s'effectue dans le cadre d'un marché mondial. Il n'existe pas de contrat d'achat.

Les sociétés Arauco, Cenibra, Stora Enso, International Paper, Burgo Ardennes, Fibre Excellence sont parmi les principaux fournisseurs de pâtes vierges.

Pour les Papeteries de Clairefontaine, les volumes entrés en 2019 provenaient pour 40 % d'Amérique du Sud, 42 % de France-Belgique et 17,5 % d'autres pays d'Europe.

Le prix des matières peut varier de plus de 200 Euros par tonne sur des périodes relativement courtes en fonction de la capacité globale de production, de la demande des pays émergents et de la parité de l'Euro par rapport à l'US Dollar qui est la monnaie de référence de ce marché. Nous rappelons que le Groupe utilise environ 150 000 tonnes de pâtes dans l'ensemble de ses unités de production.

L'indice de référence européen PIX de la pâte issue de fibres courtes BHKP (Bleached Hardwood Kraft Pulp) publié par Fastmarkets FOEX cotait 680 \$/t fin 2020, 857 \$/t au 25 mars 2021, dépasse 1 000 \$/t fin mai, soit une augmentation de 50 %, et cotait 1 140 \$/t fin juillet 2021.

Hors les évolutions de prix, il n'y a pas de risque spécifique lié aux fournisseurs.

En 2020, le fournisseur individuellement le plus important ne représente que 4,2 % des achats de matières premières et autres approvisionnements du groupe.

La consommation des papiers destinés à la bureautique et des articles de papeterie évolue régulièrement suivant les besoins des entreprises et des ménages. La qualité de nos produits, notre implantation commerciale, la reconnaissance de nos marques par les consommateurs, nos efforts de recherche et de diversification sont des atouts pour nous adapter à ce contexte.

Cependant, la progression des moyens informatiques et du numérique a entraîné une baisse annuelle de l'ordre de 3 % de la consommation de papiers destinés à l'impression et l'écriture en Europe depuis dix ans. Ceci affecte également certaines familles d'articles de papeterie, mais différemment selon leur destination, professionnelle ou non.

L'activité du Groupe est également exposée aux effets conjoncturels, exceptionnels comme en 2008-2009, ou liés à la situation pandémique en 2020.

A partir du mois de mars 2020, face à l'épidémie de Covid-19, le Groupe a poursuivi le double objectif de protéger la santé des salariés et de préserver les emplois en adaptant l'activité des différentes unités.

L'augmentation des absences ainsi que les répercussions sur la demande de nos clients risquaient d'affecter gravement la marche du Groupe.

Quelques arrêts, le fractionnement des fabrications, des ventes en net retrait et l'augmentation des stocks ont été autant de facteurs qui ont pesé sur les résultats du Groupe en 2020.

La situation créée par l'épidémie, toujours en cours au 1^{er} semestre 2021, a induit des changements d'organisation. L'activité des unités de production les plus affectées au cours de l'exercice 2020 progresse et elles retrouvent une certaine commercialité, sans pour autant retrouver un niveau d'avant crise. La reprise d'activité globale sera corrélée à la sortie de la situation pandémique et aux anticipations de nos clients.

Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les plus gros clients sont des distributeurs qui commercialisent de multiples produits fabriqués par diverses filiales du Groupe. Le Groupe conduit une stratégie de diversification produits et géographique afin de ne pas dépendre d'une catégorie de produits et de certains clients. Ceci se traduit par le développement de produits non concurrencés par le secteur numérique (beaux-arts, cartes emballages de luxe, loisirs créatifs, photos numériques) et la diversification géographique (Suisse, Allemagne, Danemark, Royaume-Uni).

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Aucun texte réglementaire ne définit les constituants du changement climatique, les critères matériels de mesure, l'horizon temporel ou les valeurs associées. Le risque financier lié aux effets du changement climatique ne peut donc être évalué objectivement.

Cependant, le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Les quotas détenus sont suffisants pour couvrir les émissions de 2020, mais le Groupe est toujours en attente de confirmation du niveau des allocations de la nouvelle période 2021-2030.

A fin mai 2021, sur la base des demandes de volumes de quotas gratuits transmises par les Etats-membres, la Commission européenne a décidé de fixer la valeur du facteur de correction transsectoriel à 100 % pour la période 2021-2025. Les allocations de quotas calculées et transmises par le Groupe ne devrait pas subir de réduction supplémentaire pour cette première période de la phase 4. La notification d'attribution en volume devrait parvenir au Groupe fin juin.

Le prix des quotas de CO₂ sur le marché a dépassé 50 euros la tonne soit une progression de près de 50 % depuis le début d'année.

Les risques au titre des volumes attribués et du niveau de prix sur le marché subsistent et peuvent avoir une incidence sur la performance du Groupe.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités ».

D. Détail de l'actionnariat au 31 décembre 2020

La répartition du capital de la Société au 31 décembre 2020 est la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote *	% des droits de vote *
Ets Charles NUSSE	910.395	80,46 %	1.820.790	81,42 %
Financière de l'Echiquier	79.389	7,02 %	158.778	7,10 %
Public	141.696	12,52 %	256.737	11,48 %
Auto-détenus	-	-	-	-
TOTAL	1.131.480	100%	2 236 305	100%

*Il est précisé que les droits de vote théoriques et réels sont identiques à savoir

Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Compte tenu de la part des titres détenus par le public, et sur la base de la capitalisation boursière moyenne de la société sur les 60 derniers jours de bourse avant la date d'admission sur Euronext Growth, Exacompta Clairefontaine respecte le montant minimum de 2,5 M€ demandé par Euronext Paris dans le cadre de son transfert vers le marché Euronext Growth.

E. Rapport financier annuel 2020

Se référer à l'annexe du présent document Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021 incluant le rapport financier annuel 2020.

F. Situation de la trésorerie au 30 juin 2021

Sur la base des comptes consolidée du 30 juin 2021 (en K€)	
Endettement net du Groupe au 30 juin 2021	
A - Trésorerie	113 175
B - Équivalent de trésorerie	(classés VMP)
C - Titres de placement	26 244
D - Liquidité (A+B+C)	139 419
E - Créances financières à court terme	0
F - Dettes bancaires à court terme	57 850
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	29 645
H - Autres dettes financières à court terme	2 064
Dettes de location – IFRS 16	9 217
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	98 776
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-40 643
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	127 726
L - Obligations émises	0
M - Autres emprunts à plus d'un an	28 500
Dettes de location – IFRS 16	32 530
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	188 756
O - Endettement financier net (J+N)	148 113

La Société n'a pas connaissance de dettes indirectes ou éventuelles significatives qui ne figureraient pas dans le tableau ci-dessus ou dans les notes annexes aux comptes consolidés. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 mois à venir.

G. Evolution du cours de bourse au cours des 12 derniers mois

Du 21-08-2020 au 20-08-2021



Source : Euronext Paris

Le cours moyen pondéré sur 12 mois s'est élevé à 94,08 €.

La moyenne des capitaux échangés par jour s'est élevée à 10.881 €/jour et celle des volumes à 116 titres par jour (sources : données Euronext au 20 août 2021).

Le Groupe a été introduit en 1922 sur le marché au comptant de la Bourse de Nancy.

H. Etat des communications au cours des 12 derniers mois

Communiqués de presse

2020

31/12 : informations relatives au nombre total de droit de vote et actions 2020

29/09 : rapport financier semestriel 2020

17/09 : communiqué CA et comptes du 30/06/2020

2021

11/06 : Notation du programme NEU CP – Agence Qivalio

27/05 : Approbation du projet de transfert sur Euronext Growth par l'AGO

29/04 : déclaration de performance extra-financière 2020

29/04 : rapport annuel 2020

25/03 : projet de transfert sur Euronext Growth

25/03 : communiqué CA et comptes du 31/12/2020

06/01 : éligibilité PEA-PME

I. Communiqués de presse publiés dans le cadre de l'admission sur Euronext Growth



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ETIVAL-CLAIREFONTAINE, le 25 mars 2021

COMMUNIQUE PRELABLE A LA DECISION DE TRANSFERT DES TITRES DE LA SOCIETE EXACOMPTA CLAIREFONTAINE D'EURONEXT PARIS SUR EURONEXT GROWTH

Le Conseil d'administration, réuni le 25 mars 2021, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021 le projet de radiation des titres d'Exacompta Clairefontaine (la Société) des négociations du marché réglementé EURONEXT PARIS et leur admission concomitante sur EURONEXT GROWTH.

La réalisation d'un tel transfert permettrait à Exacompta Clairefontaine d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille, lui permettant d'alléger les contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant à bénéficier des avantages des marchés financiers.

Exacompta Clairefontaine remplit aujourd'hui les conditions d'éligibilité à la procédure de transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et une diffusion de ses titres dans le public d'un montant minimum de 2,5 millions d'euros. Ces conditions devront être remplies au jour de la demande de transfert.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire et de l'accord d'Euronext Paris, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

La Société sera accompagnée dans son projet de transfert sur Euronext Growth par CIC Market Solutions en tant que listing sponsor.

Conformément à la réglementation en vigueur, Exacompta Clairefontaine informe ses actionnaires sur les principales conséquences possibles d'un tel transfert (liste non exhaustive) :

- **Information périodique**

La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel incluant ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes.

Un rapport semestriel incluant les comptes semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces comptes sera publié dans les quatre mois de la clôture, au lieu du délai de 3 mois en vigueur sur le marché Euronext. Les comptes semestriels ne sont plus obligatoirement soumis à l'audit des commissaires aux comptes.

Dans un objectif de transparence auprès des investisseurs et des actionnaires, la Société a choisi de maintenir l'application des IFRS.

- **Information permanente**

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours (information privilégiée). Euronext Growth étant un système organisé de négociation, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« MAR »).

En outre, les dirigeants et responsables de haut niveau demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations réalisées sur les titres de la Société.

- **Assemblées générales**

Le communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'assemblée ne sera plus requis.

Les documents préparatoires à l'Assemblée et autres documents (dont le nombre total de droits de vote et d'actions existants à la date de publication de l'avis préalable) devront être mis en ligne non plus vingt-et-un jour avant la date de l'assemblée générale, mais à la date de la convocation (article 4.4 des Règles de marché d'Euronext Growth).

- **Franchissement de seuils – Offre publique – Clause de grand père**

Pendant une durée de trois ans à compter de l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth, les obligations de déclaration de franchissement des seuils et d'intention incombant aux actionnaires de sociétés cotées sur Euronext (marché réglementé) seront maintenues.

A l'issue de cette période de trois ans à compter de l'admission sur Euronext Growth, seuls les franchissements des seuils de 50 et 95% du capital ou des droits de vote de la Société seront à déclarer par les actionnaires à l'AMF et à la Société, conformément à l'article 223-15-1 du Règlement Général de l'AMF.

La Société devra rendre publics dans les 5 jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance, les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de 50% et de 90% du capital ou des droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article 231-1 du Règlement général de l'AMF, les dispositions en matière d'offre publique d'acquisition applicables aux sociétés cotées sur Euronext, resteront applicables pendant un délai de trois ans à compter de l'admission sur Euronext Growth.

A l'issue de cette période, la Société sera soumise à la réglementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth. Ainsi, concernant le dépôt d'une offre publique obligatoire, il ne sera requis qu'en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50 % en capital ou en droit de vote.

- **Calendrier prévisionnel de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext)**

Si les actionnaires d'Exacompta Clairefontaine se prononcent favorablement sur le projet de transfert, l'admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimal de 2 mois à compter de l'Assemblée Générale.

- 25 mars 2021 : Réunion du Conseil d'administration décidant de soumettre le projet de transfert sur Euronext Growth à l'Assemblée générale ordinaire et publication d'un communiqué sur l'opération envisagée.
- 27 mai 2021 : Assemblée générale ordinaire se prononçant notamment sur le projet de transfert vers Euronext Growth et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.
- 27 mai 2021 à l'issue de l'Assemblée générale : En cas de vote favorable de l'Assemblée, tenue du Conseil d'Administration appelé à mettre en œuvre le transfert des titres de la Société d'Euronext vers Euronext Growth.
Demande de radiation des titres d'Euronext Paris et demande concomitante de leur admission sur Euronext Growth ; Publication d'un communiqué relatif à la décision définitive de transfert.
- Au plus tôt, à partir du 28 juillet 2021 : Radiation des titres de la société Exacompta Clairefontaine du marché Euronext Paris et admission sur le marché Euronext Growth

Le Conseil d'administration



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ETIVAL-CLAIREFONTAINE, le 27 mai 2021, 17h00

APPROBATION DU PROJET DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH A PARIS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 mai 2021 a, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du code monétaire et financier, approuvé le projet de transfert de la cotation des actions composant son capital social d'Euronext vers le marché Euronext Growth et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 mai 2021 a décidé de mettre en œuvre ce transfert lequel interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 mai 2021.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris SA, la cotation de la société sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Raisons du projet de transfert

La Société avait annoncé le 25 mars 2021 son intention de transférer la cotation de ses actions sur Euronext Growth, afin notamment de permettre à Exacompta Clairefontaine d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille, lui permettant d'alléger les contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en continuant à bénéficier des avantages des marchés financiers.

Exacompta Clairefontaine remplit les conditions d'éligibilité à la procédure de transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et une diffusion de ses titres dans le public d'un montant minimum de 2,5 millions d'euros.

La Société sera accompagnée dans son projet de transfert sur Euronext Growth par CIC Market Solutions en tant que listing sponsor.

Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, Exacompta Clairefontaine informe ses actionnaires sur les principales conséquences possibles d'un tel transfert :

- **Information périodique**

La Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel incluant ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes.

Un rapport semestriel incluant les comptes semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces comptes sera publié dans les quatre mois de la clôture, au lieu du délai de 3 mois en vigueur sur le marché Euronext. Les comptes semestriels ne sont plus obligatoirement soumis à l'audit des commissaires aux comptes.

Dans un objectif de transparence auprès des investisseurs et des actionnaires, la Société a choisi de maintenir l'application des IFRS.

- **Information permanente**

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours (information privilégiée). Euronext Growth étant un système organisé de négociation, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« MAR »).

En outre, les dirigeants et responsables de haut niveau demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations réalisées sur les titres de la Société.

- **Assemblées générales**

Le communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'assemblée ne sera plus requis.

Les documents préparatoires à l'Assemblée et autres documents (dont le nombre total de droits de vote et d'actions existants à la date de publication de l'avis préalable) devront être mis en ligne non plus vingt-et-un jour avant la date de l'assemblée générale, mais à la date de la convocation (article 4.4 des Règles de marché d'Euronext Growth).

- **Franchissement de seuils – Offre publique – Clause de grand père**

Pendant une durée de trois ans à compter de l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth, les obligations de déclaration de franchissement des seuils et d'intention incombant aux actionnaires de sociétés cotées sur Euronext (marché réglementé) seront maintenues.

A l'issue de cette période de trois ans à compter de l'admission sur Euronext Growth, seuls les franchissements des seuils de 50 et 95% du capital ou des droits de vote de la Société seront à déclarer par les actionnaires à l'AMF et à la Société, conformément à l'article 223-15-1 du Règlement Général de l'AMF.

La Société devra rendre publics dans les 5 jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance, les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de 50% et de 90% du capital ou des droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article 231-1 du Règlement général de l'AMF, les dispositions en matière d'offre publique d'acquisition applicables aux sociétés cotées sur Euronext, resteront applicables pendant un délai de trois ans à compter de l'admission sur Euronext Growth.

A l'issue de cette période, la Société sera soumise à la réglementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth. Ainsi, concernant le dépôt d'une offre publique obligatoire, il ne sera requis qu'en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50 % en capital ou en droit de vote.

Calendrier indicatif du projet de transfert sur Euronext Growth (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)

L'admission des titres Exacompta Clairefontaine sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'Assemblée Générale tenue le 27 mai 2021.

- Réunion ce jour du Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire.
- Demande auprès d'Euronext Paris SA de radiation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext à Paris et demande concomitante d'admission directe des titres sur Euronext Growth, et
- Publication du communiqué de presse relatif à la décision définitive de demande de transfert sur Euronext Growth Paris.

Au plus tôt le 28 juillet 2021 :

Admission des titres Exacompta Clairefontaine sur Euronext Growth et radiation des titres Exacompta Clairefontaine du marché réglementé d'Euronext à Paris.

**Annexe : Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021
incluant le rapport financier annuel 2020**



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 27 MAI 2021

EXERCICE 2020

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

Céline NUSSE

Charles NUSSE

Frédéric NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Monique PRISSARD

Emmanuel RENAUDIN

Manon TROTET

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
Pascal FRANCOIS

ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Patrick IWEINS – Hugues de NORAY

Sommaire :

page

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	17
Organigramme du Groupe	24
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	25
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	38
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	43
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	45
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	86

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2020 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions et engagements réglementés
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Eléments de rémunérations ;
- Transfert des titres d'Euronext Paris sur Euronext Growth.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Produits d'exploitation	8 091	8 361
Résultat d'exploitation	446	-16
Résultat financier	1 498	5 700
Résultat net	2 328	4 931

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 20 528 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 574 860	1 248 997	1 192 493	1 278 105	1 220 327
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 619 746	6 520 151	5 072 573	4 260 995	2 065 601
Impôts sur les bénéfices	-489 242	943 463	-903 725	825 352	829 951
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 781 049	645 751	488 883	12 666 797	750 344
Résultat net	2 327 939	4 930 937	5 487 415	-9 231 154	485 306
Résultat distribué	*3 394 440	3 394 440	3 054 996	3 054 996	2 941 848
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	5,40	4,93	5,28	3,04	1,09
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2,06	4,36	4,85	-8,16	0,43
Dividende attribué	*3,00	3,00	2,70	2,70	2,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	37	40	41	44	43
Masse salariale	3 348 232	3 704 075	3 710 118	3 793 875	3 795 882
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 244 552	1 413 392	1 478 584	1 503 407	1 518 929

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
	(A) - Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					2					3
Montant total des factures concernées en € TTC	30	726	-	-	756	79 372	-	4 737	691	84 800
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,0 %	0,1 %			0,1 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						3,9 %		0,2 %	0,0 %	4,1 %
	(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en € TTC	Néant					Néant				
	(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 115 € le 2 janvier 2020 et termine l'année à 95 € (-17 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 19 628.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2020.

La Financière de l'Echiquier, actionnaire minoritaire, a franchi à la hausse le seuil des 5 % en 2005.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'Euros)	2020	2019
Produit des activités ordinaires	689 597	703 436
Résultat opérationnel	14 727	19 828
Résultat net avant IS	12 837	22 571
Résultat net après IS	11 574	17 067
Dont part des minoritaires	-702	0
Part du groupe	12 276	17 067

Les entités Eurowrap et Biella sont consolidées pour respectivement 9 et 6 mois d'activité dans les comptes consolidés 2019. Le résultat de l'exercice 2019 intégrait notamment un profit d'acquisition (badwill) de 5 024 K€ sur entrée de périmètre.

Un écart d'acquisition a été déprécié pour 2 000 K€ dans les comptes consolidés de l'exercice 2020.

En dates respectives des 31 octobre 2019 et 18 décembre 2019, le Groupe a procédé à l'acquisition :

- de l'intégralité du capital de Papeteries du Coutal, relevant du secteur de transformation,
- d'une participation de 60 % dans l'entité Fizzer, spécialisée dans l'imagerie digitale, avec une option pour acquérir le solde du capital à terme.

Sur l'exercice 2020, ces deux entités ont réalisé un chiffre d'affaires respectivement de 2,1 et 5,6 millions d'€.

Compte tenu des dates d'acquisition, proches de la clôture du 31 décembre 2019, ces deux participations étaient inscrites au bilan en tant qu'actifs financiers. Elles ont été intégrées dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 1er janvier 2020.

Les goodwill constatés à l'entrée dans le périmètre s'élèvent à 0,6 M€ pour Papeteries du Coutal et 4,2 M€ pour Fizzer.

En 2020, la marge brute d'autofinancement du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 55 192 K€ contre 62 874 K€ en 2019 et l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) à 62 826 K€, contre et 62 819 K€.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

En papiers d'impression-écriture non couchés, les livraisons des usines européennes à destination de l'Europe de l'Ouest ont baissé de 15 % en 2020 (source CEPI).

Notre propre production de papiers est restée pratiquement stable à 231 milliers de tonnes. La demande, après une chute au 2ème trimestre, est demeurée médiocre tout le reste de l'année. Le tonnage vendu a diminué de 5 % ce qui a entraîné une augmentation de nos stocks de papiers d'environ 7 000 tonnes.

La relative faiblesse du marché des pâtes à papier nous a permis de préserver nos marges.

Transformation

Le marché des articles de papeterie en France a perdu 2,8 % en moyenne pour le « Papier Façonné » et 11,9 % pour le « Classement » (source GFK). La pandémie de Covid-19 a entraîné un tassement de nos propres ventes, variable suivant les familles de produits et les périodes de l'année. Nos ateliers sont restés en activité mais leur production en a été partiellement réduite.

Dans ce contexte, l'apport des entités récemment acquises et leur intégration dans le Groupe ont été tout à fait satisfaisants. De nouvelles spécialités ont été proposées, des développements continus étant absolument nécessaires pour accompagner les évolutions de la consommation.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2020, pour un chiffre d'affaires de 689 597 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 292 042 K€ dont 46 207 K€ de dette financière induite par l'activation des contrats de location. Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 423 164 K€.

Le Groupe a négocié des lignes de crédit complémentaires avec ses partenaires bancaires pour un total de 36 M€. A la clôture de l'exercice, le montant des billets de trésorerie émis était de 50 000 K€ sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 202 495 K€ au 31 décembre 2020 et affichait un endettement net de 89 547 K€.

Hors la dette financière technique due à l'application de la norme IFRS 16, le niveau d'endettement net s'élève à 43 340 K€ au 31 décembre 2020 contre 42 802 K€ au 31 décembre 2019.

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux. En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

En raison des acquisitions de 2019, la dimension européenne du Groupe s'est accrue. Depuis, le poids de nos actifs en Europe (hors France) représente 15,6 % en 2020 contre 4,5 % en 2018.

Il en est de même pour nos ventes. Le chiffre d'affaires réalisé en France représente 53,8 % en 2020 contre 63,5 % en 2018, celui réalisé en Europe s'élève désormais à 42,4 % en 2020 contre 31,9 % en 2018. La part européenne a progressé de 3,1 points en 2020, les groupes Eurowrap et Biella n'ayant été intégrés respectivement que pour 9 et 6 mois dans les comptes consolidés 2019.

L'achat de notre matière première principale, les pâtes à papier, s'effectue dans le cadre d'un marché mondial.

Le prix des matières peut varier de plus de 200 Euros par tonne sur des périodes relativement courtes en fonction de la capacité globale de production, de la demande des pays émergents et de la parité de l'Euro par rapport à l'US Dollar qui est la monnaie de référence de ce marché. Nous rappelons que le Groupe utilise environ 150 000 tonnes de pâtes dans l'ensemble de ses unités de production.

La consommation des papiers destinés à la bureautique et des articles de papeterie évolue régulièrement suivant les besoins des entreprises et des ménages. La qualité de nos produits, notre implantation commerciale, la reconnaissance de nos marques par les consommateurs, nos efforts de recherche et de diversification sont des atouts pour nous adapter à ce contexte.

Cependant, la progression des moyens informatiques et du numérique a entraîné une baisse annuelle de l'ordre de 3 % de la consommation de papiers destinés à l'impression et l'écriture en Europe depuis dix ans. Ceci affecte également certaines familles d'articles de papeterie, mais différemment selon leur destination, professionnelle ou non.

L'activité du Groupe est également exposée aux effets conjoncturels, exceptionnels comme en 2008-2009, ou liés à la situation pandémique en 2020.

A partir du mois de mars 2020, face à l'épidémie de Covid-19, le Groupe a poursuivi le double objectif de protéger la santé des salariés et de préserver les emplois en adaptant l'activité des différentes unités. L'augmentation des absences ainsi que les répercussions sur la demande de nos clients risquaient d'affecter gravement la marche du Groupe.

Quelques arrêts, le fractionnement des fabrications, des ventes en net retrait et l'augmentation des stocks ont été autant de facteurs qui ont pesé sur les résultats du Groupe en 2020.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Aucun texte réglementaire ne définit les constituants du changement climatique, les critères matériels de mesure, l'horizon temporel ou les valeurs associées. Le risque financier lié aux effets du changement climatique ne peut donc être évalué objectivement.

Cependant, le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Les quotas détenus sont suffisants pour couvrir les émissions de 2020, mais le Groupe est toujours en attente de confirmation du niveau des allocations de la nouvelle période 2021 – 2030. Ceci ouvre 2 risques spécifiques mais non quantifiables au titre des volumes attribués et du niveau de prix sur le marché.

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non-respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégués ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- Yourcegid fiscalité (gestion fiscale)
- Talentia Consolidation et Intercompany (consolidation)
- SAP, Navision (comptabilité & finances)
- Zadig (gestion du personnel)

3. GESTION DE LA SITUATION PANDEMIQUE

En 2020, la consommation européenne d'articles de bureau comme celle de papiers à imprimer ont chuté brutalement durant le deuxième trimestre et nos ventes en ont subi le contrecoup.

A titre d'exemple, le tonnage d'expédition de nos papiers a été réduit d'un tiers pendant cette période. Par ailleurs les conséquences de la crise sanitaire et les mesures prises pour protéger la santé de nos salariés nous ont amenés à adapter la marche de nos ateliers. Ils sont restés généralement en activité, bénéficiant de nos capacités de stockage en Europe.

Seule la production de certaines spécialités a été arrêtée. La préparation des campagnes de rentrée des classes et de fin d'année s'est effectuée normalement.

La poursuite de cette pandémie en 2021 affecte toujours la demande pour de nombreux produits.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La situation créée par l'épidémie, toujours en cours, de Covid-19 induit des changements d'organisation, mais nos différentes unités poursuivent leurs activités dans la continuité de l'exercice 2020. Il n'y a pas d'évènement significatif, postérieur à la clôture, à relever.

5. PERSPECTIVES

Les séquelles de 2020 et le confinement larvé de 2021 ne permettent pas une reprise des ventes des papiers destinés à la bureautique et l'imprimerie. Les prix des pâtes à papier sont en très forte augmentation sous l'effet combiné des achats destinés à l'hygiène et de la demande en Extrême Orient. Cette augmentation brutale de nos coûts pèsera fortement sur notre rentabilité.

Les ventes d'articles de papeterie sont toujours en partie pénalisées par la pandémie. Le Groupe n'anticipe pas un réajustement des volumes en 2021 à leur niveau d'avant la crise. Par ailleurs, la hausse des prix de matières premières comme le plastique, le métal ou le carton gris affectera les marges.

Les projections actuelles donnent un résultat opérationnel en nette baisse sur celui de 2020.

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés papetières travaillent en permanence à des solutions techniques pour certaines gammes ou demandes clients, via des laboratoires internes ou externes et essais machines. Ces travaux de perfectionnement technique, d'amélioration des qualités de papier ne procèdent pas de développements innovants destinés à aboutir à de nouveaux procédés papetiers ou de mise sur le marché de produits totalement nouveaux. Nos laboratoires sont dédiés essentiellement aux tests de qualité des produits fabriqués, à l'analyse de substitution de catégories de fibres et de faisabilité technique.

Les sociétés du secteur transformation modifient régulièrement le design de produits et de nouveaux articles se créent en permanence. Ceux-ci n'entrent pas dans des programmes spécifiques et nécessitent en général peu de développements particuliers.

Un atelier est dédié à la mise au point d'équipements spécifiques qui n'existent pas sur le marché et à destination exclusif du Groupe.

7. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 611 personnes au 31 décembre 2020. Les sociétés françaises appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 21 octobre 2020 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice. Il a procédé à la désignation d'une administratrice représentant les salariés au conseil d'administration.

8. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

9. PROJET DE TRANSFERT DES TITRE SUR EURONEXT GROWTH

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder au transfert des titres de la Société du marché Euronext sur Euronext Growth dans un délai de 12 mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 mai 2021.

La réalisation d'un tel transfert permettrait à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille, lui permettant d'alléger les contraintes réglementaires et de réduire les coûts afférents à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des avantages des marchés financiers.

Nous vous précisons que notre Société réunit les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Si vous approuvez ce projet de transfert, et sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, le transfert s'effectuerait par cotation directe deux mois au moins après la décision de transfert à prendre par le Conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur les principales conséquences d'un tel transfert sur le régime de publication, période et permanente de la Société (liste non exhaustive) :

- Information périodique

La Société publierait, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel incluant ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes.

Elle diffuserait également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels consolidés et un rapport d'activité afférent à ces comptes. Les comptes semestriels ne seront plus obligatoirement soumis à l'audit des commissaires aux comptes.

Euronext Growth offre le libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La Société dans un objectif de transparence auprès des investisseurs et des actionnaires a choisi de maintenir l'application des IFRS.

Enfin, les mentions suivantes du rapport de gestion (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) ne seraient notamment plus requises :

- Les éléments relatifs à la rémunération des mandataires sociaux,
- Les éléments ayant une incidence en cas d'offre publique.

- Information permanente

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours (information privilégiée). Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuera à avoir recours à un diffuseur professionnel.

La Société devra continuer à établir des listes d'initiés et les dirigeants et responsables de haut niveau devront continuer à effectuer des déclarations d'opérations sur titres auprès de l'AMF.

- Composition du Conseil – Gouvernement d’entreprise

Les règles en matière de parité au sein du Conseil prévues par l’article L.225-18-1 du Code de commerce ne seraient plus applicables. Il est cependant précisé que la Société pourrait être soumise à l’application de ces règles de parité si elle dépasse certains seuils mais ce n’est pas le cas à ce jour.

La Société après son transfert sur Euronext Growth resterait soumise à l’obligation de désigner deux administrateurs représentant les salariés puisqu’elle dépasse les seuils prévus par la réglementation (article L.225-27-1 du Code de commerce).

La Société ne serait plus soumise aux dispositions légales prévues aux articles L.823-19 et suivants du Code de commerce en matière de comité d’audit. Le contenu du rapport du conseil sur le gouvernement d’entreprise serait allégé.

- Rémunérations des dirigeants

L’Assemblée générale n’aurait plus à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux ni à approuver les éléments de rémunérations versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l’exercice N-1.

- Assemblées générales

Le communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l’assemblée ne serait plus requis.

Les documents préparatoires à l’Assemblée et autres documents (dont le nombre total de droits de vote et d’actions existants à la date de publication de l’avis préalable) devraient être mis en ligne non plus vingt-et-un jour avant la date de l’assemblée générale, mais à la date de la convocation (article 4.4 des Règles de marché d’Euronext Growth).

La mise en ligne sur le site internet de la Société du résultat des votes et du compte-rendu de l’Assemblée ne serait plus requise. De même, la publication au BALO de l’avis relatif à l’approbation des comptes ne serait plus requise.

- Franchissement de seuils – Offre publique – Clause de grand père

Pendant une durée de trois ans à compter de l’admission des titres de la Société sur Euronext Growth, les obligations de déclaration de franchissement des seuils et d’intention incombant aux actionnaires de sociétés cotées sur Euronext (marché réglementé) seraient maintenues.

A l’issue de cette période de trois ans à compter de l’admission sur Euronext Growth, seuls les franchissements des seuils de 50 et 95 % du capital ou des droits de vote de la Société seraient à déclarer par les actionnaires à l’AMF et à la Société, conformément à l’article 223-15-1 du Règlement Général de l’AMF.

La Société devrait rendre publics dans les 5 jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance, les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de 50 % et de 90 % du capital ou des droits de vote.

Conformément aux dispositions de l’article 231-1 du Règlement général de l’AMF, les dispositions en matière d’offre publique d’acquisition applicables aux sociétés cotées sur Euronext, resteraient applicables pendant un délai de trois ans à compter de l’admission sur Euronext Growth.

A l’issue de cette période, la Société serait soumise à la réglementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth. Ainsi, concernant le dépôt d’une offre publique obligatoire, il ne serait requis qu’en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50 % en capital ou en droit de vote.

10. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

10.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2020	2 327 939,13 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>1 066 500,87 €</u>
Total	3 394 440,00 €
Affecté à titre de :	
Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>3 168 144,00 €</u>
Total des dividendes	3 394 440,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,00 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2017	2,70	1 131 480
2018	2,70	1 131 480
2019	3,00	1 131 480

10.2 TRANSFERT DES TITRES DE LA SOCIETE SUR EURONEXT GROWTH

Votre Conseil vous propose d'approuver le transfert des titres de la Société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE d'Euronext Paris sur Euronext Growth et de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Mme Céline NUSSE

- Directrice générale de Zadig Productions

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant des sociétés allemandes : Brause Produktion et Rodeco
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)
- Administrateur de Biella Schweiz (CH)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Président du conseil d'administration de Biella Schweiz (CH)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant des sociétés marocaines : Makane Bouskoura, Publiday et Clair Maroc
- Director d'Eurowrap Ltd (GB)
- Chairman de AE4 2012 Holding (SE) et Eurowrap A/S (DK)

M. Jean-Claude Gilles NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Gérant d'AFA
- Président de Photoweb
- Président du Conseil d'administration d'Exaclair SA (BE)

M. Jean-Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exaclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)

Mme Monique PRISSARD

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Gérante de Cartier et Cie
- Administratrice de Lancel Sogedi

M. Dominique DARIDAN

- Président de Daridan Conseil, Recherche Crédit et Investissements

Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC

- Directrice de Cabinet chez Société Générale Equipment Finance

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil est composé de dix administrateurs nommés par les actionnaires et de deux administrateurs représentant les salariés.

Exacompta Clairefontaine inscrit sa politique dans le long terme grâce au caractère familial de son actionnaire principal.

Son conseil d'administration rassemble des membres ayant des responsabilités directes dans les différents pôles du groupe, ainsi que des spécialistes des questions financières et sociales. Ensemble, ils regroupent les qualifications et l'expérience nécessaires pour déterminer les orientations des activités du groupe et veiller à leur suivi.

Les autres axes de la politique de diversité conduisent non seulement au respect des dispositions légales quant à la proportion des administrateurs de chaque sexe mais aussi à un renouvellement du Conseil. L'âge moyen des administrateurs a ainsi diminué de plus de six ans depuis 2015.

Les échéances des mandats sont exprimées en date de clôture d'exercice.

- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2022
- Mme Céline NUSSE – mandat jusqu'en 2022
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2022
- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2023

- M. Emmanuel RENAUDIN, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2023
- Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2024
- Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUEC – mandat jusqu'en 2024
- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2025
- Mme Manon TROTET, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2025

La direction générale est assumée par le Président du conseil d'administration.

Il est également en charge du département Exacompta et entouré de deux Directeurs généraux délégués non-administrateurs qui l'assistent dans les domaines suivants :

- Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE – Directeur général délégué : départements AFA et Photoweb
- Monsieur Jean-Marie NUSSE – Directeur général délégué : départements Papeteries de Clairefontaine et Clairefontaine Rhodia. Coordination administrative et financière.

Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Président directeur général.

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

Les convocations du Conseil sont faites par écrit huit jours au moins à l'avance. Les réunions se tiennent au siège social ou au siège d'une filiale à Paris.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et toutes les réunions ayant pour objet l'examen des comptes.

Le Conseil s'est réuni quatre fois en 2020.

- Le Conseil du 26 mars a arrêté les comptes de l'exercice précédent et a préparé l'Assemblée ;
- Le Conseil du 17 septembre a examiné la situation semestrielle, notamment la conjoncture du début d'exercice et les soldes intermédiaires de gestion et d'autres thèmes particuliers ;
- Les Conseils du 27 mai et du 26 novembre ont traité de la situation conjoncturelle, de l'activité et de points divers.

Les Conseils de mars et septembre ont été suivis par un communiqué à l'attention de tous les actionnaires.

Un ou plusieurs autres Conseils peuvent se tenir si les circonstances l'exigent, notamment en cas de perspectives de développement externe ou d'investissement significatif.

La présence physique des membres du Conseil aux réunions n'est pas requise, le recours à des moyens de visioconférence étant autorisé par le règlement intérieur. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Lors des Conseils d'administration, chaque responsable de département présente une analyse des points suivant :

- matières premières et énergie
- résultats de la période
- investissements
- perspectives et risques

Les administrateurs prennent connaissance des comptes consolidés du groupe et de ceux des différents départements.

Les comptes consolidés comportent un certain nombre d'analyses dont notamment :

- ❑ variation des capitaux propres
- ❑ contribution au résultat consolidé par société

Le projet des comptes sociaux de la société Exacompta Clairefontaine et consolidés est transmis aux administrateurs huit jours au minimum avant la réunion du Conseil appelé à les arrêter. Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président communique immédiatement ou rapidement les informations et documents complémentaires requis.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Il n'existe pas de modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Les principales dispositions statutaires régissant les droits de vote et la participation sont :

Extrait des statuts (article 8.2) : « Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ».

Extrait des statuts (article 8.3.2) : « Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux (2) ans, bénéficient d'un droit de vote double eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent ».

Extrait des statuts (article 15.2) : « Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en toute autre localité indiquée dans l'avis de convocation, dans les formes et délais prévus par les dispositions réglementaires ».

Extrait des statuts (article 16.) : « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La société peut en outre exiger que les actions sous la forme nominative soient inscrites au nom de leur titulaire dans la comptabilité-titres de la société avant une date fixée dans l'avis et la lettre de convocation, qui ne peut être antérieure de plus de cinq (5) jours à celle de la réunion de l'assemblée ».

Extrait des statuts (article 16.2) : « Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée : il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant figurer sur le même document que la formule de procuration ».

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la société a informé ses actionnaires que l'Assemblée Générale convoquée le 27 mai 2020 à 15 heures se tiendrait hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis de convocation et le formulaire de vote ont été mis à disposition sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.exacomptaclairfontaine.fr>, ainsi que les documents destinés à être présentés à l'assemblée au regard des dispositions des articles L225-115 et R225-83 du Code de Commerce.

Le résultat des votes a été mis en ligne sur le même site.

4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de ses spécificités, actionnariat familial puissant, valeurs d'entreprise portées par ses membres, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

De même, un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017

Comité d'audit :

Il est représenté par le Conseil d'administration où siègent les principaux dirigeants des cinq départements du Groupe.

Le Conseil n'a pas formalisé d'autres comités permanents chargés de suivre des domaines particuliers. En fonction des problématiques à traiter, des comités ad hoc peuvent être mis en place.

5. Conventions

Il n'existe pas de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de commerce.

La redevance de 0,2 % au titre de la convention d'assistance liant Exacompta Clairefontaine et ses filiales détenues à 100 % entre dans le champ d'exclusion prévu à l'alinéa premier de l'article L225-39 du même Code et est conclue à des conditions normales.

La procédure mise en œuvre par le conseil d'administration pour évaluer la nature courante et les conditions normales de cette convention consiste à la qualifier lors de chaque mise à jour ou modification.

La dernière mise à jour de la convention a été approuvée par le conseil d'administration du 26 mars 2014. Le conseil du 27 mai 2015 l'a qualifié « d'opération courante conclue à des conditions normales ». Cette convention dans son esprit et montant existe depuis 2003, ce qui est indiqué au rapport de gestion.

6. Rémunération des mandataires sociaux

6.1 Rémunérations hors jetons de présence

Les mandataires sociaux sont des membres ayant des responsabilités directes dans les différents pôles du groupe ou des spécialistes des questions financières et sociales. Ensemble, ils regroupent les qualifications et l'expérience nécessaires pour déterminer les orientations des activités et répondent de ce fait directement à l'intérêt social de la société et du groupe.

La politique de rémunération des mandataires sociaux d'Exacompta Clairefontaine repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe applique le principe de rémunérations fixes pour les mandataires sociaux et il n'existe pas de rémunération variable. Les dispositifs de stock-options, d'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance, régimes de retraite supplémentaire y sont inexistantes.

De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement de retraite ou autre avantage au titre de la prise ou de la cessation de fonctions, ni d'autre avantage viager pris par la société Exacompta Clairefontaine à leur bénéfice.

Hors jetons de présence, aucun administrateur n'est rémunéré par la société Exacompta Clairefontaine. Les différences de rémunération reflètent les responsabilités confiées, la spécificité du poste occupé et l'expérience. Les augmentations de rémunération sont individualisées.

Cette politique de rémunération sera soumise au vote des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce.

Le montant global des rémunérations perçues, hors jetons de présence, par les mandataires sociaux en 2020 s'élève à 1 225 K€ dans les comptes consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine, contre 1 259 K€ en 2019.

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant, hors jetons de présence, a été versé ou était dû au titre de l'exercice 2020 aux Président directeur général et Directeurs généraux délégués en raison de leurs fonctions dans les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Exacompta Clairefontaine.

Rémunérations et avantages en nature - en Euros	2020	2019	Evolution annuelle
M. François Nusse Président directeur général	185 617	184 375	+1 242
M. Jean-Marie Nusse Directeur général délégué	134 064	139 478	-5 414
M. Jean-Claude Gilles Nusse Directeur général délégué	68 918	68 918	-

Les rémunérations sont exclusivement fixes et conformes à la politique décrite ci-avant.

L'article L22-10-9 requiert de présenter les ratios entre le niveau de rémunération de chacun de ces dirigeants et la moyenne et médiane des rémunérations des salariés de la société Exacompta Clairefontaine autres que les mandataires sociaux.

Ces ratios ne sont pas applicables, aucun mandataire social n'étant rémunéré par la société Exacompta Clairefontaine. De même les éléments d'évolution requis au 6° du même article sont sans objet.

L'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2020, dans les résolutions n° 7 à n° 9, a approuvé les rémunérations et avantages de toute nature versés au titre de 2019 aux Président directeur général et Directeurs généraux délégués et dans sa sixième résolution la politique de rémunération telle que définie aux dispositions légales en vigueur en 2019.

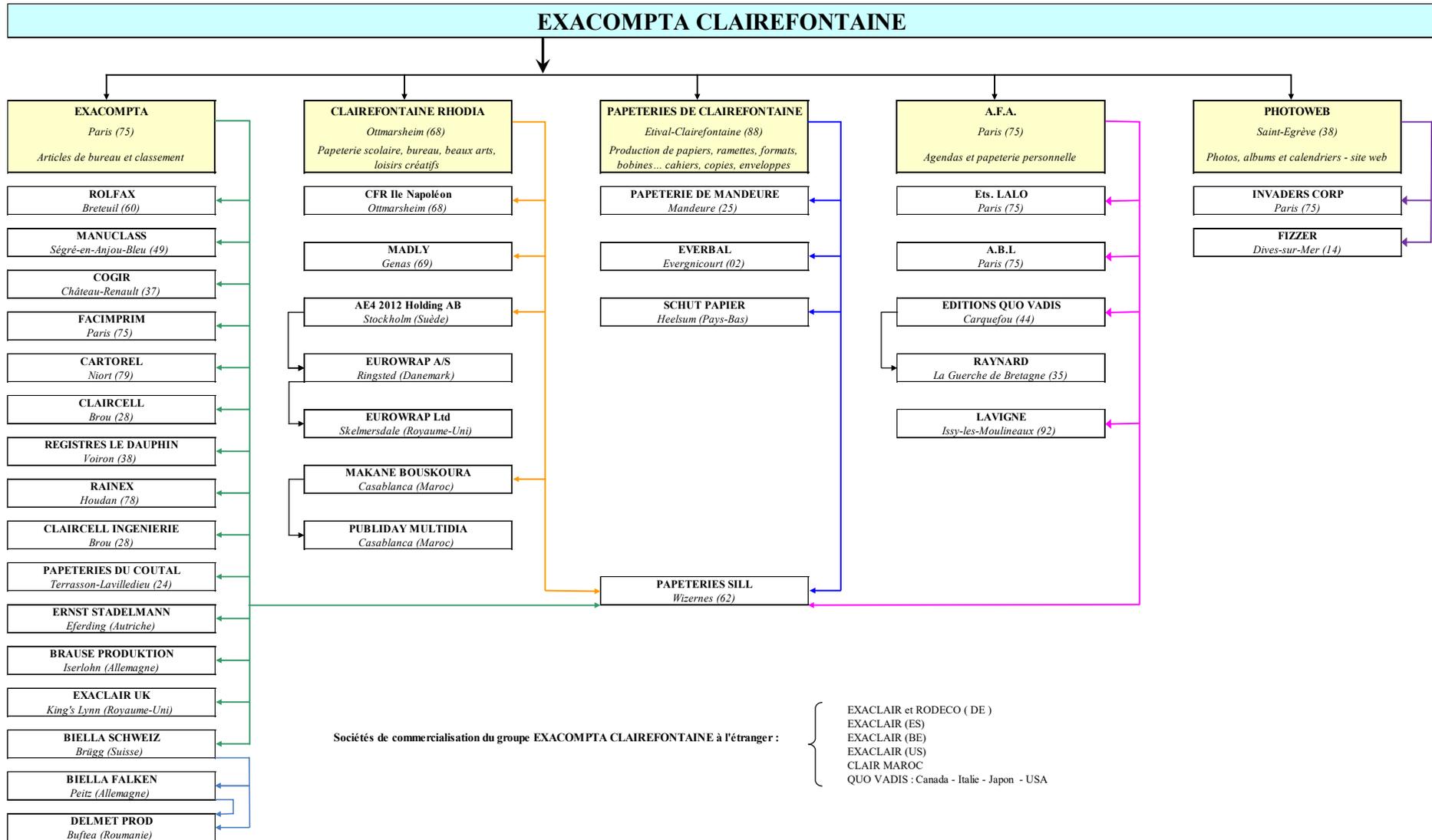
6.2 Jetons de présence

Le conseil examine la pertinence du niveau des jetons de présence attribués à chaque administrateur au regard des charges et responsabilités leur incombant et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Le conseil d'administration du 28 novembre 2019 a décidé d'une attribution à part égale entre chaque administrateur tenant compte de leur participation aux conseils, ainsi que l'attribution d'une part variable complémentaire aux administrateurs n'ayant pas de lien salarial avec le groupe Exacompta Clairefontaine ou actionnarial avec les Etablissements Charles Nusse. La part variable concerne deux administrateurs et conduit à un doublement de la part fixe au prorata des réunions de conseils auxquelles ils ont assisté.

Pour l'exercice 2020, le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'est élevé à 91 000 € dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2020

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	4	6
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 907	3 854
Constructions	9 397	5 895
Autres immobilisations corporelles	21	21
Immobilisations corporelles en cours	-	3 879
Immobilisations financières		
Participations	312 570	315 570
Créances rattachées à des participations	10 938	9 925
Prêts	58 706	65 954
Autres immobilisations financières	507	507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	396 050	405 611
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	15	24
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 710	1 874
Autres créances	45 453	40 390
Charges constatées d'avance	138	229
Disponibilités	99 017	78 739
TOTAL ACTIF CIRCULANT	146 531	121 454
Ecarts de conversion actif	22	52
TOTAL ACTIF	542 603	527 117

PASSIF en K€	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	123 709	122 173
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	2 328	4 931
Provisions réglementées	1 878	1 773
CAPITAUX PROPRES	295 945	296 907
Provisions		
Pour risques	22	52
Pour charges	331	331
TOTAL DES PROVISIONS	353	383
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	141 641	128 725
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252	229
Dettes fiscales et sociales	938	4 717
Autres dettes	103 445	96 123
Produits constatés d'avance	29	33
TOTAL DES DETTES	246 305	229 827
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	542 603	527 117

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	1 575	1 249
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 029	6 675
Autres produits	487	437
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 091	8 361
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 732	1 871
Impôts, taxes et versements assimilés	414	438
Salaires et traitements	3 348	3 704
Charges sociales	1 245	1 413
Dotations aux amortissements sur immobilisations	706	821
Dotations aux provisions	74	31
Autres charges	126	99
CHARGES D'EXPLOITATION	7 645	8 377
RESULTAT D'EXPLOITATION	446	-16
Produits financiers de participations	4 630	5 520
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	614	178
Autres intérêts et produits assimilés	672	1 098
Reprises sur provisions, transferts de charges	5 052	27
Différences positives de change	119	145
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	11 087	6 968
Dotations aux amortissements et provisions	8 022	52
Intérêts et charges assimilées	1 060	1 177
Différences négatives de change	507	39
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	9 589	1 268
RESULTAT FINANCIER	1 498	5 700
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 944	5 684
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-	81
Reprises sur provisions, transferts de charges	45	304
PRODUITS EXCEPTIONNELS	45	385
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-	77
Dotations aux amortissements et provisions	150	118
CHARGES EXCEPTIONNELLES	150	195
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-105	190
Impôts sur les bénéfices	-489	943
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 328	4 931

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont :

- le total du bilan s'élève à 542 602 942 €
- le résultat net s'élève à 2 327 939,13 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Une dépréciation nette des titres de participation de 3 M€ est enregistrée dans les comptes de l'exercice 2020, soit une dotation de 8 M€ pour la société AFA et une reprise de 5 M€ pour la société Exacompta. Face à la crise sanitaire et aux confinements, la Société a pris des mesures nécessaires à la protection de ses salariés et adapté son organisation commerciale. Le recours aux dispositions de chômage partiel a été très limité.

Exacompta Clairefontaine n'a bénéficié d'aucune mesure de soutien hormis le décalage de remboursement de certains emprunts.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

<input type="checkbox"/> Logiciels	1 à 3 ans
<input type="checkbox"/> Constructions	25 à 40 ans
<input type="checkbox"/> Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
<input type="checkbox"/> Matériel de bureau & informatique	3 à 10 ans

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 50 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2020.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 6 453 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2020. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 1 878 K€ à la clôture.

2.6. Provisions pour risques et charges

2.6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode retenue pour le calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonnage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 0,51 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 331 K€.

2.6.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion pour 22 K€.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € – 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société mère est de 37 personnes en 2020 (1 cadre administratif et 36 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises, hors la société Fizzer détenue à 60 %. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

Le produit d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 489 K€ en 2020.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 91 K€ en 2020, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2019	296 907
Dividendes distribués	-3 394
Variation des provisions réglementées	+104
Résultat de l'exercice 2020	2 328
Capitaux propres au 31/12/2020	295 945

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	260				260
Immobilisations incorporelles	260				260
Terrains	3 870	59			3 929
Constructions et aménagements	20 848	311		3 879	25 038
Autres immobilisations corporelles	130	10			140
Immobilisations corporelles en cours	3 879			-3 879	-
Immobilisations corporelles	28 727	380		0	29 107
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	9 925	2 200	1 187		10 938
Prêts	65 954		7 248		58 706
Autres immobilisations financières	507				507
Immobilisations financières	428 956	2 200	8 435		422 721

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	254	2		256
Immobilisations incorporelles	254	2		256
Terrains	16	6		22
Constructions et aménagements	14 953	688		15 641
Autres immobilisations corporelles	109	10		119
Immobilisations corporelles	15 078	704		15 782

Tableau des filiales et participations (en euros)

Filiales	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Prêts	Dividendes encaissés
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 000 192 091 075	100 %	103 001 491 103 001 491		2 109 000
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 000 87 847 039	100 %	115 692 905 95 692 905	29 053 905	1 228 500
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 000 39 581 953	100 %	49 633 433 29 633 433		
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 000 35 385 453	100 %	40 912 423 40 912 423	27 909 357	737 500
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 000 19 903 243	100 %	43 329 750 43 329 750		555 000
Participations	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette		Dividendes encaissés
Coopérative forestière FORÊTS & BOIS DE L'EST	variable	non significatif	3 038 3 038		

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	1 773	150	45		1 878
Provisions réglementées	1 773	150	45		1 878
Pertes de change	52	22		52	22
Pensions et obligations similaires	331	74		74	331
Autres charges					
Provisions pour risques et charges	383	96		126	352
Titres de participation	37 000	8 000		5 000	40 000
Dépréciations	37 000	8 000		5 000	40 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	74	74
○ financières	8 022	5 052
○ exceptionnelles	150	45
Total	8 246	5 171

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	10 938		10 938
Prêts	58 706	7 255	51 451
Autres immobilisations financières	507		507
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients	1 710	1 710	
Personnel et comptes rattachés	9	9	
Impôts sur les bénéfices	596	596	
Taxe sur la valeur ajoutée	22	22	
Groupe et associés	44 819	44 819	
Autres créances	7	7	
Charges constatées d'avance	138	138	
Total général	117 452	54 556	62 896

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	141 641	69 493	47 178	24 970
Fournisseurs et comptes rattachés	252	252		
Personnel et comptes rattachés	457	457		
Organismes sociaux	347	347		
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	92	92		
Autres impôts, taxes et assimilés	42	42		
Groupe et associés	102 841	102 841		
Autres dettes	604	604		
Produits constatés d'avance	29	29		
Total général	246 305	174 157	47 178	24 970

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	112	
Opérations financières	26	29
Total	138	29

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	110	90
Dettes // créances fiscales & sociales	495	6
Opérations financières	30	460
Total	635	556

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 279
Transferts de charges de personnel	4 464
Transferts de charges impôts & taxes	212
Total	5 955

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Cession des immobilisations corporelles	-	81
Reprise d'amortissements dérogatoires	45	304
Autres produits		
Total des produits exceptionnels	45	385
Cession des immobilisations corporelles	-	77
Dotation aux amortissements dérogatoires	150	118
Autres charges		
Total des charges exceptionnelles	150	195

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 944		1 944
Résultat exceptionnel	-105		-105
Charge d'impôt			
• produit d'intégration fiscale		489	489
• autres effets d'impôt		-	-
Total général	1 839	489	2 328

Situation fiscale différée et latente

en K€ (au taux d'IS de 28 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	526
Total des accroissements	526
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	66
Autres	93
Total des allègements	159
Situation fiscale différée nette	367

Déficits reportables	83
Situation fiscale latente nette	-83

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 313 m€, représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, reposant notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

Compte tenu de l'importance des titres de participation et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées pour leur évaluation, nous avons considéré la valeur d'inventaire des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles ;
- Apprécier, pour chaque titre de participation concerné, la conformité de la méthodologie de détermination des valeurs appliquée par la société aux normes comptables en vigueur et sa cohérence par rapport à l'exercice précédent ;
- Vérifier, d'une part, la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation établies par les directions opérationnelles et, d'autre part, la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-9 du Code de commerce. En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.22-10-9 ne sont individualisées dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise que pour les seuls président-directeur général et directeurs généraux délégués. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises, ni de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 27 mai 2020 pour le cabinet ADVOLIS et du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT.

Au 31 décembre 2020, le cabinet ADVOLIS était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet BATT AUDIT dans la 13^{ème} année sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Nancy, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY Patrick IWEINS

Pascal FRANCOIS

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Nancy, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY Patrick IWEINS

Pascal FRANCOIS

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2020

1. Etats financiers consolidés

Situation financière consolidée

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Notes
ACTIFS NON COURANTS	359 394	352 001	
Goodwills	42 188	37 383	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles	15 196	13 922	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	297 482	290 010	(2.1.5)
Actifs financiers	3 738	9 764	(2.1.6)
Impôts différés	790	922	(2.4)
ACTIFS COURANTS	534 505	514 310	
Stocks	217 365	207 341	(2.2.1)
Clients et autres créances	111 801	125 121	(2.2.2)
Acomptes versés	2 007	2 114	
Créances d'impôt	837	484	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202 495	179 250	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	893 899	866 311	

CAPITAUX PROPRES	423 164	419 348	
Capital	4 526	4 526	
Réserves consolidées	406 381	397 755	
Résultat - part du groupe	12 276	17 067	
Capitaux propres – part du groupe	423 183	419 348	
Intérêts minoritaires	-19	0	
DETTES NON COURANTES	231 160	221 425	
Emprunts et dettes financières non courants	146 592	142 620	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16)	36 317	27 470	(2.6)
Impôts différés	22 351	25 985	(2.4)
Provisions	25 900	25 350	(2.5)
DETTES COURANTES	239 575	225 538	
Fournisseurs et comptes rattachés	68 296	71 098	
Emprunts et dettes financières courants	99 243	79 523	(2.6)
Dettes de location (IFRS 16) – court terme	9 890	9 372	(2.6)
Provisions	3 152	3 383	(2.5)
Dettes d'impôt	78	3 829	
Autres dettes	58 916	58 333	(2.10)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	893 899	866 311	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Chiffre d'affaires	689 597	703 436	
- Ventes de produits	673 993	691 502	
- Ventes de services	15 604	11 934	
Autres produits opérationnels	22 316	7 464	
- Reprises d'amortissements	10 579	272	(2.1.4 à 2.1.6)
- Subventions	1 258	433	
- Autres produits	10 479	6 759	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	6 104	-8 101	(2.2.1)
Marchandises et matières consommées	-326 812	-342 593	
Charges externes	-113 072	-108 783	
Frais de personnel	-182 813	-170 859	(2.11)
Impôts et taxes	-12 591	-12 270	
Dotations aux amortissements	-48 799	-41 367	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-19 203	-7 099	
Résultat opérationnel – avant dépréciation des goodwill	14 727	19 828	
Dépréciation des goodwill / profit d'acquisition	-	4 316	(2.1.1, 2.1.4)
Résultat opérationnel – après dépréciation des goodwill	14 727	24 144	
Produits financiers	2 509	2 758	
Charges financières	-4 399	-4 331	
Résultat financier	-1 890	-1 573	(2.9)
Charges d'impôt sur le résultat	-1 263	-5 504	(2.4)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	11 574	17 067	
Résultat net – part des minoritaires	-702	0	
Résultat net - part du Groupe	12 276	17 067	
Résultat de la période	12 276	17 067	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
Résultat (de base & dilué) par action	10,85	15,08	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	11 574	17 067
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi Impôt sur éléments non reclassables	-860 241	-350 98
Eléments non reclassables en résultat	-619	-252
Ecarts de conversion des états financiers d'entités étrangères Impôt sur éléments reclassables	-849 -	3 319 -
Eléments reclassables en résultat	-849	3 319
Autres éléments du résultat global	-78	
Résultat global total	10 028	20 134
Attribuable :		
- au groupe	10 730	20 134
- aux minoritaires	-702	0

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes liées	Réserves et résultats consolidés	Ecarts actuariels	Ecarts de conversion	Total - part du groupe	Total - part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	4 526	92 745	306 607		-1 609	402 269	-	402 269
Dividendes distribués			-3 055			-3 055		-3 055
Résultat net de la période			17 067			17 067		17 067
Autres éléments du résultat global				-252	3 319	3 067		3 067
Capitaux propres au 31 décembre 2019	4 526	92 745	320 619	-252	1 710	419 348	-	419 348
Dividendes distribués			-3 395			-3 395		-3 395
Résultat net de la période			11 574			12 276	-702	11 574
Autres éléments du résultat global			-78	-619	-849	-1 546		-1 546
Reclassement écarts actuariels			-252	252		-		-
Put sur intérêts minoritaires Fizzer			-3 500			-3 500		-3 500
Acquisition Fizzer - intérêts minoritaires			683			-	683	686
Capitaux propres au 31 décembre 2020	4 526	92 745	325 651	-619	861	423 183	-19	423 164

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 574	17 067	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	49 403	40 327	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5) (2.4)
• Variation des impôts différés	-4 035	2 256	
• Plus-values de cession, nettes d'impôt	-204	158	
• Ecart de conversion	-960	3 319	
• Autres	-586	-253	
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>55 192</i>	<i>62 874</i>	
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 081	-14 456	Bilan
• Variation liée à l'impôt sur les bénéfices	5 298	6 346	
• Impôt sur les bénéfices décaissé	-8 764	4 503	
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	52 807	59 267	
• Acquisitions d'immobilisations	-35 080	-43 680	(2.1.4 à 2.1.6)
• Cessions d'immobilisations	1 109	1 037	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-1 507	-43 280	
(2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-35 478	-85 923	
• Dividendes versés	-3 395	-3 055	(Variation des capitaux propres)
• Emprunts souscrits	37 419	98 948	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	180	9 285	
• Remboursements d'emprunts	-35 998	-55 163	
• Intérêts payés	-1 298	-1 213	
• Intérêts reçus	381	565	
• Remboursement de la dette de location	-11 611	-10 104	
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-14 322	39 263	
(1+2+3) Total des flux de trésorerie	3 007	12 607	
Trésorerie d'ouverture	90 355	77 748	
Trésorerie de clôture	93 362	90 355	
Variation de trésorerie	3 007	12 607	

Variation de la trésorerie et des dettes financières à moins d'un an

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	202 495	179 250	23 245
Découverts bancaires	-51 485	-34 430	-17 055
Trésorerie nette	151 010	144 820	6 190
Dettes financières à moins d'un an	-57 648	-54 465	-3 183
Trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an	93 362	90 355	3 007

Pandémie Covid-19

L'exercice 2020 a été marqué par des mesures de confinement diverses et un ralentissement de l'activité du Groupe, essentiellement dans le secteur de Transformation.

Les effets de la pandémie n'ont pas conduit le Groupe à des fermetures de site. Un niveau d'activité a pu être maintenu grâce aux capacités de stockage de nos plateformes logistiques. Cependant, la poursuite de cette pandémie en 2021 affecte toujours la demande pour de nombreux produits.

Le Groupe a mis en place des mesures sanitaires et des dispositions de travail adaptées. Il a bénéficié d'un recours marginal aux aides ouvertes pendant les périodes de confinement, dont celles liées à l'activité partielle de salariés

Sur le plan financier, le Groupe n'a pas eu recours au dispositif de Prêt Garanti par l'Etat. De nouveaux emprunts ont été souscrits à hauteur de 36 M€ en 2020, sans recourir aux lignes de tirage.

Le risque de crédit est resté globalement inchangé, le Groupe ayant, si nécessaire, octroyé des reports de paiement à ses clients. Aucune perte significative n'a été enregistrée sur l'exercice.

Dans ce contexte de clôture de l'exercice 2020, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constituer de provision spécifique relative aux risques ou incertitudes liés à la pandémie, pouvant affecter le personnel, les actifs du Groupe ou porter atteinte à sa réputation et à sa capacité à honorer ses engagements.

Les coûts et mesures de soutien inhérents aux effets de la crise sanitaire ont été comptabilisés selon leur nature et n'ont pas été isolés spécifiquement

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2021. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les règles et méthodes comptables appliquées restent inchangées par rapport à celles du 31 décembre 2019.

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »*
- Amendements à IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 – *Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1*
- Amendement à IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises « définition d'une entreprise »*
- Amendement à IFRS 16 – *Allègements de loyer liés à la Covid-19*
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2020

- Amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 16, IFRS 9 et IAS 39 – *Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2*

En 2020, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, amendement ou interprétation approuvé par l'Union Européenne.

3- Variation de périmètre

Le Groupe a acquis :

- Le 31 octobre 2019, l'intégralité du capital de Papeteries du Coutal.
- Le 18 décembre 2019, une participation de 60 % dans la société Fizzer avec une option pour acquérir le solde du capital à terme.

Sur l'exercice 2020, ces deux entités ont réalisé un chiffre d'affaires respectivement de 2,1 et 5,6 millions d'€.

Ces deux participations étaient inscrites au bilan en tant qu'actifs financiers compte tenu des dates d'acquisition proches de la clôture 2019. Elles ont été intégrées dans les comptes consolidés du Groupe à compter du 1er janvier 2020.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris ont été comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les principaux impacts de mise à la juste valeur des actifs sont relatifs aux immobilisations incorporelles de Fizzer, et à son portefeuille clients pour un montant de 2,8 M€. A l'issue des évaluations menées, les goodwill constatés s'élèvent respectivement à 0,6 et 4,2 millions d'€.

La prise de participation majoritaire dans Fizzer s'accompagne d'une option de vente accordée aux minoritaires exerçable au cours du premier trimestre 2022 ainsi que d'une option d'achat accordée au Groupe exerçable au cours du deuxième trimestre 2022. Au 31 décembre 2020, la dette liée à l'option de vente accordée aux minoritaires a été valorisée à la valeur estimée du prix d'exercice de l'option. Cette dette est comptabilisée dans le poste du bilan « Autres passifs non courants ». Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette seront constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

L'état ci-après présente l'affectation des prix d'acquisition de ces deux entités :

En K€	Fizzer	Coutal	Total
Prix payé en 2019	3 545	1 400	4 945
Complément de prix payé en 2020	1 699	305	2 004
Coût d'acquisition	5 244	1 705	6 949
Valeur nette comptable	-302	1 106	804
Juste valeur nette d'impôt différé	2 000	16	2 016
Taux de participation	60,2 %	100 %	
Quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis	1 022	1 122	2 144
Goodwill	4 222	583	4 805

4- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

5- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe.

Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

7- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

- Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, le cas échéant, et des passifs encourus ou assumés.

Les coûts connexes à l'acquisition sont constatés en charge.

- Les actifs acquis et passifs transférés sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Goodwill

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 7 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) représentées par les 5 départements du groupe : Papiers ; Articles de bureau et de classement ; Papeterie scolaire, beaux-arts et loisirs créatifs ; Agendas et calendriers ; Digital photo. Elles sont constituées de filiales et regroupements de filiales, présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des UGT est la plus haute entre la valeur vénale et la valeur d'utilité qui résulte d'un DCF (Discounted Cash Flow – actualisation des flux de trésorerie) réalisé selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- ✘ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- ✘ Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;

- ✗ Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

9- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

10- Contrats de location et droits d'utilisation

Comptabilisation des contrats de location simple

Tous les contrats de location simple sont comptabilisés suivant un modèle unique conduisant à enregistrer au passif une dette de location correspondant à la somme des paiements de location futurs actualisés et, à l'actif, un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle de location.

Le Groupe Exacompta Clairefontaine a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée. L'option d'évaluer le droit d'utilisation au montant de la dette de loyer apparaissant au bilan immédiatement avant la date de première application a été utilisée pour l'ensemble des contrats. De même, les contrats de faible valeur n'ont pas été retenus.

Nature des contrats de location

Les contrats de location sont à près de 90 % des contrats de location immobilière, les autres natures étant principalement des matériels de manutention et des véhicules.

Au cas particulier des baux commerciaux, la durée retenue pour ces contrats est la période généralement exécutoire. L'analyse de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019 n'a pas entraîné d'impact significatif. En particulier, il en ressort des durées cohérentes entre celle de bail et celle d'amortissement des agencements non dissociables.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative.

Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Le taux d'intérêt est notamment établi à partir d'échéances d'emprunts de 7 à 10 ans, applicables en particulier aux locations immobilières qui représentent l'essentiel des droits d'utilisation.

11- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|----------------------------------------|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

12- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

13- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

14- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées sur la base des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

15- Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette de réalisation si cette dernière leur est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre. Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone.

Les quotas détenus sont suffisants pour couvrir les émissions de 2020, dernière année de la période d'allocation 2013–2020, mais le Groupe est toujours en attente de confirmation du niveau des allocations de la nouvelle période 2021–2030.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du règlement N° 2012-03 de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- ✗ Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- ✗ Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique
- ✗ La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- ✗ Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

16- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

17- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilisait des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt. Depuis le 31 décembre 2018, le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux, ceux-ci étant arrivés à échéance.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés correspondants sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

18- Emprunts

Tous les emprunts portant intérêts sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être réestimée en fonction des résultats réalisés par l'entité.

Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

19- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclables en résultat.

20- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

21- Produits et charges

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de contreparties variables ou de délais de paiement supérieurs à 1 an.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont, sauf exception, comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les exceptions portent sur des dispositifs publics ciblés sur la compensation de charges identifiées, comme l'activité partielle.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Résultat opérationnel

Les charges et produits opérationnels sont classés par nature comptable et non en fonction de leur caractère courant ou non courant.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

22- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits ou non constatés lorsqu'il existe une incertitude qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour en assurer le recouvrement.

Il n'y a pas de déficits fiscaux activables au niveau du groupe fiscal Exacompta Clairefontaine.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

23- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

❑ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

❑ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

❑ Créances clients et autres débiteurs

Le risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance.

Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

❑ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

24- Information sectorielle

Les segments opérationnels sont basés sur l'organisation interne du Groupe et définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Evènements postérieurs à la date de clôture

La situation créée par l'épidémie, toujours en cours, de Covid-19 induit des changements d'organisation, mais nos différentes unités poursuivent leurs activités dans la continuité de l'exercice 2020. Il n'y a pas d'évènement significatif, postérieur à la clôture, à relever.

2. Notes annexes aux comptes consolidés

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant net global de 5 367 K€.

Une perte de valeur de 2 000 K€ a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2020, directement liée à l'activité du département Agendas et calendriers.

Goodwills

Les goodwills portent essentiellement sur les activités du département Digital pour 30,2 M€ et le groupe Eurowrap acquis en 2019 pour 11,2 M€. Ceux des sociétés consolidées en 2020 sont présentés dans la note 3 – « Variation de périmètre ».

L'information sectorielle présente la répartition des goodwills par secteurs d'activités et géographiques.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2020 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de chaque UGT.

Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2020 sont similaires à celles retenues en 2019.

Cependant, la crise sanitaire et économique provoquée par la Covid-19, a eu des conséquences significatives sur la performance des activités de transformation du Groupe en 2020. Les hypothèses retenues tiennent compte de cet environnement dégradé et le Groupe n'anticipe pas un retour à un niveau d'activité normal en 2021. Dès lors les projections retenues conduisent à un retour progressif sur 2 ans des performances avant crise, sans remettre en cause fondamentalement les projections long terme.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- ✘ Les taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT ont été estimés à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 5,59 et 6,37 % dans les 4 départements relevant du secteur Transformation et de 7,03 % dans le département Papier. Ils intègrent un taux d'inflation de 0,5 % au titre d'une prime spécifique.
- ✘ Les taux de croissance long terme à l'infini des UGT sont principalement compris entre 0 % et 1,5 %.

La sensibilité des pertes de valeur aux changements d'hypothèses clés ne concerne que l'UGT Agendas et calendriers.

- Une augmentation du taux d'actualisation de 1 point engendrerait un risque de perte de valeur de 2,7 M€.
- Une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 point engendrerait un risque de perte de valeur de 2,2 M€.

Ce niveau de sensibilité spécifique a conduit à l'enregistrement d'une perte de valeur sur un écart d'acquisition relevant des marques.

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

IFRS 16 – Contrats de location

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative. Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Il est notamment établi à partir d'échéances de 7 à 10 ans applicables aux locations immobilières qui représentent près de 90 % des contrats en valeur de droits d'utilisation.

L'analyse de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019 n'a pas entraîné d'impact significatif. En particulier, il en ressort des durées cohérentes entre celle de bail et celle d'amortissement des agencements non dissociables.

Les contrats de faible valeur ne sont pas retenus.

Catégories des locations au 31/12/2020

en K€	Immobilier	Matériel industriel	Autres	Total
Droits d'utilisation	56 381	2 418	3 946	62 745
Amortissements	13 871	894	1 882	16 647
Valeur nette	42 510	1 524	2 064	46 098

La dette de location est présentée au passif du bilan et dans la note 2.6.

Au compte de résultat, la charge d'amortissement des droits d'utilisation s'élève à 10 957 K€ et les intérêts de location à 212 K€.

Les contrats de location sont agrégés dans les tableaux de flux des immobilisations corporelles.

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les principales variations proviennent de :

- La consolidation des sociétés Fizzer et Papeteries du Coutal exposée dans la note 3 de présentation des états financiers consolidés : variation de périmètre de -5 250 K€
- La sortie de filiales en liquidation de Biella Schweiz, sans effet sur le résultat consolidé. La sortie de -11 723 K€ a pour contrepartie une reprise de dépréciation (+10 421 K€) une dotation sur titres non consolidés (-64 K€) et une reprise de provision pour risques (+1 366 K€ – note 2.5)

Les créances rattachées aux participations, prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements pour 1 808 K€.

2.1.4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Au 31 décembre 2020, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	37 383	46 728	6 724	53 452
Acquisitions		1 004	1 425	2 429
Cessions		-2 580	-10	-2 590
Variations de périmètre	4 805	593	2 800	3 393
Ecarts de conversion		58	-60	-2
Transferts et autres mouvements		3 363	-403	2 960
Valeur brute à la clôture	42 188	49 166	10 476	59 642
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	0	34 192	5 338	39 530
Cessions		-2 580	-10	-2 590
Variations de périmètre		181		181
Amortissements		5 814	1 476	7 290
Dépréciations		23		23
Reprises				
Ecarts de conversion		55	-43	12
Transferts et autres mouvements				
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	37 685	6 761	44 446
Valeur nette comptable à l'ouverture	37 383	12 536	1 386	13 922
Valeur nette comptable à la clôture	42 188	11 481	3 715	15 196

Au 31 décembre 2019, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total des incorporels
Valeur brute à l'ouverture	27 289	32 269	5 541	37 810
Acquisitions		495	692	1 187
Cessions		-417		-417
Variations de périmètre	11 166	11 456	886	12 342
Ecarts de conversion		447	51	498
Transferts et autres mouvements	-1 072	2 478	-446	2 032
Valeur brute à la clôture	37 383	46 728	6 724	53 452
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	365	21 310	3 330	24 640
Cessions		-417		-417
Variations de périmètre		11 003	885	11 888
Amortissements		1 864	1 073	2 937
Dépréciations	708			
Reprises				
Ecarts de conversion		432	50	482
Transferts et autres mouvements	-1 073			
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	34 192	5 338	39 530
Valeur nette comptable à l'ouverture	26 924	10 959	2 211	13 170
Valeur nette comptable à la clôture	37 383	12 536	1 386	13 922

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2020, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	288 507	533 544	55 501	11 726	889 278
Acquisitions	19 568	17 578	3 991	11 290	52 427
Cessions	-3 304	-6 512	-2 085		-11 901
Variations de périmètre	607	2 007	361		2 975
Ecart de conversion	-335	-569	-129	5	-1 028
Transferts et autres mouvements	2 797	7 697	816	-13 985	-2 675
Valeur brute à la clôture	307 840	553 745	58 455	9 036	929 076
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	167 463	389 943	41 703	159	599 268
Cessions	-3 156	-5 954	-1 986		-11 096
Variations de périmètre	465	1 783	224		2 472
Amortissements	14 754	21 886	4 657		41 297
Dépréciations	111	9	6		126
Reprises				-159	-159
Ecart de conversion	-18	-481	-101		-600
Transferts et autres mouvements	-1 070	1 377	-21		286
Amortissements et dépréciations à la clôture	178 549	408 563	44 482	0	631 594
Valeur nette comptable à l'ouverture	121 044	143 601	13 798	11 567	290 010
Valeur nette comptable à la clôture	129 291	145 182	13 973	9 036	297 482

Au 31 décembre 2019, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	146 947	458 547	39 865	9 302	654 661
Acquisitions	43 603	19 560	7 558	11 736	82 457
Cessions	-2 309	-20 998	-1 879		-25 186
Variations de périmètre	95 355	69 475	9 551	228	174 609
Ecart de conversion	2 967	1 471	320	10	4 768
Transferts et autres mouvements	1 944	5 489	86	-9 550	-2 031
Valeur brute à la clôture	288 507	533 544	55 501	11 726	889 278
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	83 608	326 508	31 060	431	441 607
Cessions	-2 175	-20 162	-1 833		-24 170
Variations de périmètre	69 939	61 914	8 110		139 963
Amortissements	13 921	20 401	4 108		38 430
Dépréciations					
Reprises				-272	-272
Ecart de conversion	2 170	1 282	258		3 710
Transferts et autres mouvements					
Amortissements et dépréciations à la clôture	167 463	389 943	41 703	159	599 268
Valeur nette comptable à l'ouverture	63 339	132 039	8 805	8 871	213 054
Valeur nette comptable à la clôture	121 044	143 601	13 798	11 567	290 010

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2020, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	34 112	960	1 943	37 015
Acquisitions		46	590	636
Cessions	-11 778	-65	-12	-11 855
Variations de périmètre	-5 250		64	-5 186
Ecart de conversion	249		-10	239
Transferts et autres mouvements	33	-2	2	33
Valeur brute à la clôture	17 366	939	2 577	20 882
Dépréciations à l'ouverture	27 216	33	2	27 251
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre				
Dépréciations	106			106
Reprises	-10 441		-2	-10 443
Ecart de conversion	230			230
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	17 111	33	0	17 144
Valeur nette comptable à l'ouverture	6 896	927	1 941	9 764
Valeur nette comptable à la clôture	255	906	2 577	3 738

Au 31 décembre 2019, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 379	982	1 175	3 536
Acquisitions	5 250	60	573	5 883
Cessions		-82	-97	-179
Variations de périmètre	27 483		269	27 752
Ecart de conversion			23	23
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	34 112	960	1 943	37 015
Dépréciations à l'ouverture	1 037	33	2	1 072
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre	25 705			25 705
Dépréciations	464			464
Reprises				
Ecart de conversion	10			10
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	27 216	33	2	27 251
Valeur nette comptable à l'ouverture	342	949	1 173	2 464
Valeur nette comptable à la clôture	6 896	927	1 941	9 764

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2020, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	111	152	676	939
Autres immobilisations financières	117	2	2 458	2 577
Immobilisations et créances financières	228	154	3 134	3 516

Au 31 décembre 2019, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	86	191	683	960
Autres immobilisations financières	740	7	1 196	1 943
Immobilisations et créances financières	826	198	1 879	2 903

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2020, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	87 862	22 163	115 718	225 743
Variation	4 229	-1 632	6 751	9 348
Variations de périmètre	292	31	280	603
Valeur brute à la clôture	92 383	20 562	122 749	235 694
Dépréciations à l'ouverture	10 537	1 404	6 461	18 402
Dotations	11 175	1 001	5 033	17 209
Reprises	-10 739	-1 146	-5 383	-17 268
Ecart de conversion et autres mouvements	-5		-9	-14
Dépréciations à la clôture	10 968	1 259	6 102	18 329
Valeur nette comptable à l'ouverture	77 325	20 759	109 257	207 341
Valeur nette comptable à la clôture	81 415	19 303	116 647	217 365

Au 31 décembre 2019, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	80 152	21 451	110 920	212 523
Variation	-1 151	-1 232	-5 665	-8 048
Variations de périmètre	8 861	1 944	10 463	21 268
Valeur brute à la clôture	87 862	22 163	115 718	225 743
Dépréciations à l'ouverture	9 539	1 114	4 715	15 368
Dotations	10 276	1 239	4 776	16 291
Reprises	-10 036	-991	-4 282	-15 309
Variations de périmètre	756	40	1 235	2 031
Ecart de conversion et autres mouvements	2	2	17	21
Dépréciations à la clôture	10 537	1 404	6 461	18 402
Valeur nette comptable à l'ouverture	70 613	20 337	106 205	197 155
Valeur nette comptable à la clôture	77 325	20 759	109 257	207 341

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et autres écarts	Dépréciations à la clôture
Créances clients	2 246	773	-1 148	4	1 875
Autres créances	241				241
Total	2 487	773	-1 148	4	2 116

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	96 227	938		97 165
Créances fiscales et sociales	11 398			11 398
Débiteurs divers	2 944			2 944
	110 569	938		111 507
Dépréciation				-2 116
Actifs financiers				109 391

Charges constatées d'avance	2 410
Créances clients et autres créances au bilan	111 801

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en K€	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Soldes bancaires	176 481	116 875	59 606
Equivalents de trésorerie	26 014	62 375	-36 361
Total	202 495	179 250	23 245

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 26 014 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2020. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

Variation des impôts différés

en K€	31/12/2019	Entrées de périmètre	31/12/2020	Variation
Impôts différés actifs	922	23	790	-132
Impôts différés passifs	25 985	784	22 351	-3 634
Impôt différé net	25 063	761	21 561	-3 502

Détail de la charge d'impôt

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Impôt exigible	-5 298	-7 344
Impôt différé	4 035	1 840
Produit / Charge d'impôt	-1 263	-5 504

Preuve d'impôt

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	11 574	17 067
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition		-4 316
Impôts sur les bénéfiques	5 298	7 344
Impôts différés	-4 035	-1 840
Base fiscale consolidée	12 837	18 255
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	28 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	3 594	6 085
Actifs d'impôt utilisés sur les sociétés étrangères	-1 217	
Différences de taux d'imposition	164	-439
Décalages d'imposition	-474	-703
Débets et crédits d'impôt	1 448	324
Impôts différés à 25 %	-2 252	
Autres impacts	-	237
Charge d'impôt effective	1 263	5 504
Impôts sur les bénéfiques	5 298	7 344
Impôts différés	-4 035	-1 840
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	1 263	5 504

2.5 Provisions

en K€	Provisions à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Avantages postérieurs à l'emploi	25 350	82	2 636	-2 376	-652	860	25 900
Provisions non courantes	25 350	82	2 636	-2 376	-652	860	25 900
Provisions pour risques	3 116		1 697	-1 552	-206	18	3 073
Autres provisions pour charges	267		118	-306			79
Provisions courantes	3 383	82	1 815	1 858	-206	18	3 152

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des provisions pour pensions et obligations similaires. Les autres variations correspondent aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global.

Les principales variations des provisions pour risques sont :

- Une reprise de 1 366 K€ relative à la liquidation de filiales de Biella (note 2.1.3).
- Une dotation de 1 020 K€ pour risque de restructuration, non liée au Covid-19.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite.

Elles sont calculées à chaque clôture avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 0,51 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Engagement à l'ouverture	25 350	23 457
Coût des services rendus	1 553	2 659
Coût financier	267	467
Mouvements de l'exercice	-2 130	-1 584
→ <i>Dont nouvelles entrées</i>	390	688
→ <i>Dont sorties de l'exercice</i>	-2 520	-2 272
Engagement hors écarts actuariels	25 040	24 999
Ecarts actuariels dans le résultat global	860	351
Engagement à la clôture	25 900	25 350

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 19 402 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 6 498 K€.

2.6 Emprunts, dettes financières et dettes locatives

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	45 652	89 435	28 657	163 744
Dettes financières de location	9 890	27 189	9 128	46 207
Dette financière diverses	63	3 500		3 563
Concours bancaires	51 485			51 485
Sous total	107 090	120 124	37 785	264 999
Comptes courants créditeurs	2 001		25 000	27 001
Intérêts courus	42			42
Total	109 133	120 124	62 785	292 042
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance</i>				3 213

Les financements à moyen et long terme, hors la dette financière de location issue du traitement IFRS 16, font l'objet d'emprunts négociés à taux fixes.

La dette liée à l'option de vente accordée aux minoritaires de Fizzer, valorisée à la valeur estimée du prix d'exercice de l'option, est enregistrée dans les dettes financières diverses pour un montant de 3 500 K€.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

Variation des dettes financières

en K€	31/12/2019	Flux de trésorerie	Eléments non monétaires			31/12/2020
			Variation de périmètre	Nouveaux contrats de location	Différences de change	
Concours bancaires	34 430	16 935	120	-	-	51 485
Emprunts auprès des Ets de Crédit	157 986	5 568	180	-	10	163 744
Dette financière de location	36 843	-11 087	-	20 495	-44	46 207
Total dettes bancaires	229 259	11 416	300	20 495	-34	261 436
Prêts actionnaire	29 500	-2 499	-	-	-	27 001
Autres dettes	188	-125	3 500	-	-	3 563
Total autres dettes financières	29 688	-2 624	3 500	-	-	30 564
Intérêts courus	38	4				42
Total dettes financières	258 985	8 796	3 800	20 495	-34	292 042

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 50 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les lignes de tirage sont indexées sur l'Euribor et le coût d'engagement se situe en moyenne à 0,22 %. L'utilisation est soumise à une marge sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne

Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2020. Les covenants associés sont respectés.

Instruments financiers

Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières qui constitue sa principale exposition au risque devises. Le Groupe n'a pas mis en place de couverture à ce titre sur l'exercice. Les autres opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives.

2.8 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	255			255	255
Prêts	2.1.6			906	906	819
Autres créances	2.1.6			2 577	2 577	2 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		202 495		202 495	202 495
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			95 290	95 290	95 290
Total actif		255	202 495	98 773	301 523	301 436

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		163 744	163 744	163 744
Dettes financières de location	2.6		46 207	46 207	46 207
Dettes financières diverses	2.6		3 563	3 563	3 563
Concours bancaires	2.6		51 485	51 485	51 485
Comptes courants créditeurs	2.6		27 001	27 001	27 001
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.10		3 413	3 413	3 413
Dettes fournisseurs	Passif		68 296	68 296	68 296
Total passif		–	363 709	363 709	363 709

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Actif</u>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	202 495	–	–
<u>Passif</u>	–	–	–	–

2.9 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des autres créances et VMP	381	565
Autres produits financiers	441	107
Reprises sur provisions et dépréciations	22	-
Différences de change	1 665	2 086
Total des produits financiers	2 509	2 758
Dotation aux provisions et dépréciations	42	464
Intérêts et charges financiers	1 511	1 512
Différences de change	2 811	1 895
Autres charges financières	35	460
Total des charges financières	4 399	4 331

2.10 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus	1 732	1 736
Dettes fiscales et sociales	35 695	34 745
Fournisseurs d'immobilisations	3 413	3 892
Dettes diverses	17 038	16 575
Produits constatés d'avance	1 038	1 385
Total	58 916	58 333

2.11 Effectif du groupe

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	541	541
Employés	1 045	1 018
Ouvriers et autres salariés	2 025	2 072
Total	3 611	3 631
Dont groupes Eurowrap et Biella	607	629

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	46 170	43 476
----------------------------------------------------------------------------	--------	--------

2.12 Engagements hors bilan

Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 15 de présentation des états financiers consolidés.

Au titre de l'exercice 2020, les quantités allouées s'élèvent à 62 160 tonnes et les émissions de CO₂ à 71 132 tonnes. Il n'y a plus de quotas à recevoir au titre de la phase 3 qui s'achève en 2020 mais les quotas détenus sont suffisants pour couvrir les émissions de 2020.

Le nombre de quotas à recevoir au titre de la phase 4, couvrant la période 2021-2030, n'est pas connu.

Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

2.13 Parties liées

Opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2020	31/12/2019
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dette financière	25 000	25 000
Dettes financières court terme	2 000	4 500
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	144	301
Redevances	1 441	1 291
Locations hors charges	7 285	6 773

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché. Ces contrats de location sont retraités en application de la norme IFRS 16.

Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues, hors jetons de présence, par les mandataires sociaux en 2020 s'élève à 1 225 K€ dans les comptes consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine, contre 1 259 K€ en 2019.

2.14 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC N° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2020	31/12/2019
SEREC AUDIT	240	344
BATT AUDIT	242	232
ADVOLIS	85	-
EY	135	138
PWC	68	45
Autres commissaires aux comptes	188	168
Total certification des comptes	958	927
EY	73	96
PWC	7	8
Total autres services	80	104

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 11 cabinets pour 14 filiales en 2020.

Les autres services sont délivrés aux filiales étrangères des groupes Eurowrap et Biella.

3. Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées, à l'instar des états financiers, avec les périmètres en cours de chaque clôture.

Pour le secteur Transformation, le périmètre 2019 intégrait les sociétés Eurowrap, Biella et leurs filiales pour respectivement 9 et 6 mois d'activité. Les sociétés Papeteries du Coutal et Fizzer sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2020.

Cadrage avec la situation financière consolidée :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2020

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	254 296	555 369	-120 068	689 597
Amortissements nets des reprises	12 278	25 942		38 220
Dépréciations et provisions	-65	-1 010		-1 075
Résultat opérationnel (hors goodwills)	14 801	-191	117	14 727
Dépréciation des goodwills et badwill				

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	116 966	195 712		312 678
<i>Dont investissements</i>	14 747	19 608		34 355
Goodwills		42 188		42 188
Créances clients	36 044	80 373	-21 127	95 290
Autres créances	3 259	13 299	-47	16 511
<i>Total au bilan</i>	39 303	93 672	-21 174	111 801
Autres actifs affectés	74 055	148 482	-3 165	219 372
<i>Actifs non affectés</i>				1 627
Total des actifs	230 324	480 054	-24 339	687 666

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 085	2 067		3 152
Dettes fournisseurs	24 296	65 128	-21 128	68 296
Autres dettes	15 521	43 441	-46	58 916
<i>Passifs non affectés</i>				78
Total des passifs	40 902	110 636	-21 174	130 442

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2020

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	371 037	292 571	25 989	689 597
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	258 707	48 667	5 304	312 678
<i>Dont investissements</i>	30 435	3 783	137	34 355
Goodwills	31 022	11 166		42 188
Créances clients	65 620	27 787	1 883	95 290
Autres créances	12 296	1 747	2 468	16 511
<i>Total au bilan</i>	77 916	29 534	4 351	111 801
Autres actifs affectés	187 807	25 685	5 880	219 372
<i>Actifs non affectés</i>				1 627
Total des actifs	555 452	115 052	15 535	687 666

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2019

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	285 754	540 945	-123 263	703 436
Amortissements nets des reprises	11 788	29 307		41 095
Dépréciations et provisions	232	966		1 198
Résultat opérationnel (hors goodwills)	11 068	8 712	48	19 828
Dépréciation des goodwills et badwill		-4 316		-4 316

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	114 443	189 489		303 932
<i>Dont investissements</i>	15 371	21 357		36 728
Goodwills		37 383		37 383
Créances clients	38 927	89 701	-20 934	107 694
Autres créances	2 653	14 875	-101	17 427
<i>Total au bilan</i>	41 580	104 576	-21 035	125 121
Autres actifs affectés	64 421	148 173	-3 139	209 455
<i>Actifs non affectés</i>				1 405
Total des actifs	220 444	479 621	-24 174	677 296

Passifs sectoriels

Provisions courantes	832	2 551		3 383
Dettes fournisseurs	23 388	68 637	-20 927	71 098
Autres dettes	16 179	42 265	-111	58 333
<i>Passifs non affectés</i>				3 829
Total des passifs	40 399	113 453	-21 038	136 643

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2019

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	398 479	276 723	28 234	703 436
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	247 496	50 203	6 233	303 932
<i>Dont investissements</i>	32 534	3 472	722	36 728
Goodwills	26 217	11 166		37 383
Créances clients	73 709	31 964	2 021	107 694
Autres créances	13 546	1 710	2 171	17 427
<i>Total au bilan</i>	87 255	33 674	4 192	125 121
Autres actifs affectés	176 707	26 055	6 693	209 455
<i>Actifs non affectés</i>				1 405
Total des actifs	537 675	121 098	17 118	677 296

4. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et détenues à 100 % à l'exception de Fizzer détenue à 60 %.

Nom	Adresse
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
CARTOREL	384, rue des Chênes Verts - 79410 ECHIRE
CFR Ile Napoléon	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	19, rue de l'Abbaye - 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 - 68490 OTTMARSHEIM
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres - 28160 BROU
COGIR	10, rue Beauregard - 37110 CHATEAU-RENAULT
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand - 38500 VOIRON
MADLY	6, rue Henri Becquerel - 69740 GENAS
EVERBAL	2, Route d'Avaux - 02190 EVERGNICOURT
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
FACIMPRIM	15, rue des Ecluses Saint Martin - 75010 PARIS
LALO	138, Quai de Jemmapes - 75010 PARIS
LAVIGNE	139-175, rue Jean Jacques Rousseau - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie - 25350 MANDEURE
MANUCLASS	ZI d'Etriché - 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI – rue de Chartres - 28160 BROU
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle - 44470 CARQUEFOU
RAYNARD	6, rue de la Peltière – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu – ZI - 78550 HOUDAN
ROLFAX	ZI route de Montdidier - 60120 BRETEUIL
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin - 62570 WIZERNES
PHOTOWEB	1, rue des Platanes - 38120 SAINT-EGREVE
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes -75010 PARIS
PAPETERIES DU COUTAL	ZI du Coutal, 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
FIZZER	15, rue Edouard Herriot - 14160 DIVES-SUR-MER
BRAUSE PRODUKTION (Allemagne)	51149 KÖLN
EXACLAI R GmbH (Allemagne)	51149 KÖLN
RODECO (Allemagne)	51149 KÖLN
MAKANE BOUSKOURA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
CLAIR MAROC (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA

PUBLIDAY MULTIDIA (Maroc)	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 - 20180 BOUSKOURA
ERNST STADELMANN (Autriche)	Bahnhofstrasse 8 - 4070 EFERDING
EXACLAIER (Espagne)	08110 MONTCADA I REIXAC
EXACLAIER (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D - 1070 ANDERLECHT
EXACLAIER Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street - NEW YORK
EXACLAIER Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road - KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW
QUO VADIS International Ltd (Canada)	1055, rue Begin - Ville Saint Laurent - QUEBEC H4R 1V8
EXACLAIER Italia Srl (Italie)	Via Soperga, 36 - 20127 MILANO
QUO VADIS Japon Co Ltd (Japon)	Sangenjaya Combox 4F, 1-32-3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO
QUO VADIS Editions Inc (Etats-Unis)	120, Elmview Avenue - HAMBURG, NY 14075-3770
SCHUT PAPIER (Pays-Bas)	Kabeljauw 2, 6866 HEELSUM
BIELLA SCHWEIZ (Suisse)	Erlenstrasse 44, 2555 BRÜGG
FALKEN (Allemagne)	Am Bahnhof 5, 03185 PEITZ
DELMET PROD (Roumanie)	Industriei 3, 070000 BUFTEA
AE4 2012 HOLDING (Suède)	Hamilton Advokatbyrå, Box 715, 101 33 STOCKHOLM
EUROWRAP A/S (Danemark)	Odinsvej 30, 4100 RINGSTED – (DK)
EURO WRAP Ltd (Grande Bretagne)	Unit 2 Pikelaw Place, West Pimbo Industrial State, SKELMERSDALE WN8 9PP

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADVOLIS
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, avenue de l'Opéra
75002 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe procède à des opérations de croissance externe et reconnaît des goodwill, des marques ou d'autres actifs incorporels selon le processus d'allocation des prix d'acquisition.

Un test de dépréciation de ces actifs est réalisé au moins une fois par an au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Comme mentionné dans les notes 8 et 11 de l'annexe des comptes consolidés, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

La détermination de la valeur recouvrable de chaque UGT est réalisée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus du groupe d'actifs la composant.

Elle repose largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des prévisions à moyen terme et des taux d'actualisation et de croissance à long terme retenus qui leurs sont appliqués.

Nous avons donc considéré l'appréciation de la valeur recouvrable des goodwill et autres actifs incorporels comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance au sein du Groupe du processus de réalisation des tests de valeur et nous avons exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier la position retenue par la Direction.

Nous avons examiné la méthode utilisée par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT, afin d'évaluer sa conformité avec la norme IAS 36 et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nous avons apprécié les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour le calcul de la valeur recouvrable.

En particulier, pour les UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable, nous avons notamment :

- apprécié par entretiens avec la direction, la cohérence des projections de chiffre d'affaires et de résultat au regard du contexte économique et financier dans lequel opèrent les entités du groupe concernées, des performances passées et des mesures engagées par le Groupe ;
- apprécié le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels ;
- réalisé nos propres analyses de sensibilité par rapport à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article L. 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT et du 27 mai 2020 pour le cabinet ADVOLIS.

Au 31 décembre 2020, le cabinet BATT AUDIT était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet ADVOLIS dans la 1^{ère} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Nancy, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS

BATT AUDIT

Hugues de NORAY Patrick IWEINS

Pascal FRANCOIS

RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2021

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2020.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2020	2 327 939,13 €
Prélèvement sur autres réserves	<u>1 066 500,87 €</u>
Total	3 394 440,00 €

Affecté à titre de :

Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>3 168 144,00 €</u>
Total des dividendes	3 394 440,00 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,00 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2017	2,70	1 131 480
2018	2,70	1 131 480
2019	3,00	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2020 d'opérations relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux qui y est présentée (paragraphe 6).

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur François NUSSE, président directeur général présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Jean-Marie NUSSE directeur général délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2020 à Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE directeur général délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

NEUVIEME RESOLUTION – Approbation du projet de transfert des titres de la Société d'Euronext Paris sur Euronext Growth et pouvoirs à donner au conseil d'administration

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 V du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Euronext Growth et donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation dans un délai de 12 mois à compter de la présente assemblée.

2020

DPEF

Déclaration de
Performance
Extra-Financière



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVANT PROPOS

Le présent document illustre la manière dont le groupe Exacompta Clairefontaine prend en compte les conséquences environnementales, sociales et sociétales liées à ses activités.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), intégrée au rapport de gestion, fait suite à la transposition en droit français d'une Directive Européenne sur la communication extra-financière.

L'ensemble des activités du Groupe est pris en compte dans le périmètre de cette déclaration, pour autant, un focus est réalisé sur les activités de production de papier qui concentrent l'essentiel des impacts extra-financiers.

Fin 2019, le groupe a acquis :

- Fizzer, éditeur d'une application qui permet d'envoyer des cartes postales, faire-part et albums personnalisés ;
- Papeteries du Coutal, entreprise qui fabrique une large gamme d'articles de classement.

En raison de l'épidémie de Covid-19 qui se poursuit, la collecte des données de l'année 2020 a été perturbée au même titre que celle de 2019. Certains sites n'ont pas pu fournir d'informations ou certaines sont partielles. Toutefois, cela n'altère pas la qualité d'ensemble de ce rapport.

Le groupe soutient les mesures prises concernant l'alimentation responsable et l'amélioration du bien-être animal mais il n'a pas de responsabilités directes dans ces domaines.

En France, dans les entreprises de plus de 11 salariés, la mise en place d'un comité social et économique (CSE) s'est achevée en 2019.

127 accords en vigueur ont été recensés à fin 2020, concernant par exemple les salaires, le temps de travail, le financement d'un système de santé ou encore l'égalité professionnelle homme/femme.

Les échanges avec les partenaires sociaux, notamment les délégués syndicaux, ont permis depuis de nombreuses années la signature et la mise en œuvre d'accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail dans un souci d'égalité de traitement.

Les directeurs de sites sont chargés de mettre en œuvre la politique du groupe afin que des activités soient réalisées en garantissant la santé et la sécurité des collaborateurs, en préservant l'environnement et en contribuant au développement des territoires.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	2
Ses principaux métiers	2
Ses marchés	3
Des atouts industriels	4
Des atouts commerciaux	4
Des atouts environnementaux	5
Une politique de long terme	6
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	7
Les investissements en faveur de la préservation de l'environnement	8
Les provisions et garanties financières	10
Les matières premières	10
La gestion des « déchets »	12
La lutte contre le gaspillage alimentaire	13
Les consommations énergétiques	13
Les combustibles (installations fixes)	13
L'électricité	14
L'utilisation d'énergies renouvelables	15
Les émissions atmosphériques	15
Les gaz à effet de serre	15
Les autres émissions atmosphériques	16
Les prélèvements d'eau	17
Les rejets d'eaux usées	18
Les sols	18
Le recyclage agricole des boues d'épuration	18
Les sols des sites du groupe	19
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	19
Les incidents environnementaux	20
La biodiversité	20
Les effets du changement climatique	21
INFORMATIONS SOCIALES	22
Le capital humain du groupe	23
Le développement des compétences	23
Égalité des chances et diversité	24
La santé et la sécurité des salariés	25
Les actions de prévention	25
Les accidents du travail et maladies professionnelles	26
AU CŒUR DES TERRITOIRES	27
Impacts territoriaux et économiques	28
Politique fiscale	28
La loyauté des pratiques 2	8
Les achats et la sous-traitance	29
La sécurité des produits	29
Les partenariats	29
Les droits de l'Homme et les actions éducatives	30
Soutien à UNICEF	30
Lutte contre le harcèlement scolaire	31
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX	32
RAPPORT DE VÉRIFICATION	34

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques, qu'une politique de qualité et de communication a fidélisé auprès des consommateurs et des entreprises.

SES PRINCIPAUX MÉTIERS

PAPIERS D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Depuis 1858, les **Papeteries de Clairefontaine** fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit près de 275 402 tonnes en 2020 (tonnage brut). Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.



Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes de dénigrement écologique. En 2020, la crise de la Covid a entraîné une chute de consommation européenne de l'ordre de 12 %.

Les matières premières principales utilisées par **Clairefontaine**, **Mandeure** et **Schut** sont des pâtes à papiers vierges ou recyclées achetées sur le marché mondial. De son côté, **Everbal** utilise une technologie qui lui permet de produire 100 kg de papier avec seulement 106 kg de vieux papiers.



Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

ARTICLES DE PAPETERIE

Leur fabrication a débuté à la fin du XIX^{ème} siècle aux **Papeteries de Clairefontaine** et depuis 1930 chez **Exacompta**. Cette activité représente plus de 68 % des chiffres d'affaires cumulés de ces deux secteurs d'activité et en fait un des premiers européens dans ce domaine. Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers. Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine de l'imprimerie.

Le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de **Photoweb**, **Invaders Corp (Lalalab)** et dernièrement **Fizzer**. En 2019, l'acquisition de **Eurowrap** lui a permis de devenir un acteur important dans le domaine du papier cadeau.



Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

SES MARCHÉS

Le groupe Exacompta Clairefontaine vend aux revendeurs de papier, à certains imprimeurs ou transformateurs, aux fournisseurs de bureaux, aux détaillants et aux grandes surfaces. Il n'exerce cette activité de distribution qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. À l'exception des produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs finaux.



Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- **Clairefontaine** en papiers, cahiers, enveloppes, articles de beaux-arts.
- **Exacompta** en registres et manifolds comptables, agendas, articles de classement.

De même, les gammes des agendas **Quo Vadis** et des blocs **Rhodia** sont de plus en plus larges.



DES ATOUTS INDUSTRIEL ---

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Le groupe investit en moyenne près de 32 millions d'euros par an (5 % du chiffre d'affaires) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

Il développe les compétences de son personnel en affectant notamment 2 % de la masse salariale à la formation continue.

Sa politique de recherche et développement porte principalement sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés ; de multiples essais sont effectués sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée. Le groupe poursuit également le développement de nouvelles gammes de papiers.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles innovants. Enfin, le laboratoire de Photoweb est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUTS COMMERCIAUX ---

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe dispose de réseaux de commerciaux exclusivement affectés à la vente des articles de papeterie et des papiers aux commerces spécialisés et aux grandes surfaces. Pour visiter les « grands comptes », les différents départements du groupe disposent par ailleurs de délégués commerciaux.

Une des forces du groupe tient à la multiplicité des références proposées en catalogues. Les principaux sont ceux de **Exacompta**, **Clairefontaine Rhodia**, **Quo Vadis**, Papiers **Clairefontaine**, et des **Papeteries Sill** pour les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, **Exaclair Shop**, dédiée aux revendeurs référencés.

EXACLAI *Shop*

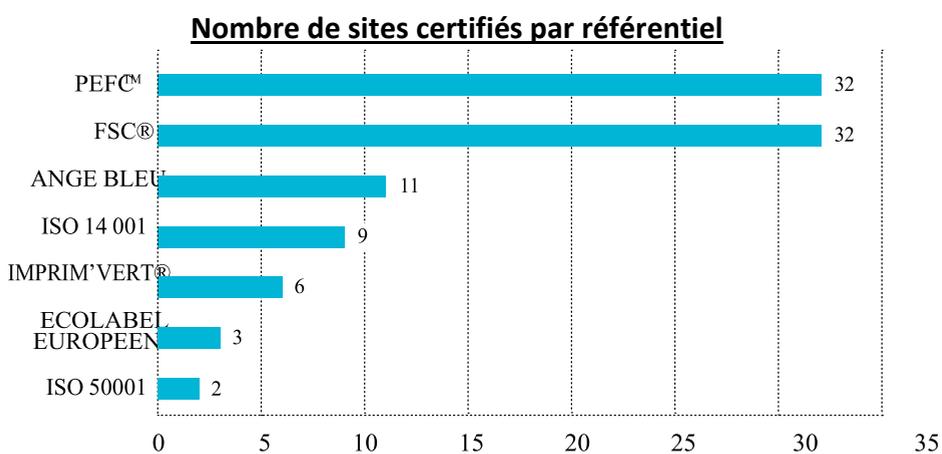
Le groupe dispose de cinq plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest :

- Vémars (93) pour **Exacompta**
- Ottmarsheim (68) pour **Clairefontaine Rhodia**
- Etival-Clairefontaine (88) pour **Papeteries de Clairefontaine**
- Carquefou (44) pour **Quo Vadis**
- Wizernes (62) pour **Papeteries Sill** avec la vente aux GMS.

DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX _____

Une attention toute particulière est portée à la préservation de l'environnement. Au-delà du respect des obligations réglementaires, certains sites du groupe ont obtenu des certifications environnementales :

- FSC® et PEFC™ : chaînes de contrôle pour l'utilisation de fibres de cellulose provenant de forêts gérées durablement ;
- Ange Bleu : utilisation de matières fibreuses ou plastiques recyclées en limitant l'emploi de substances dangereuses ;
- Ecolabel Européen : limitation des rejets atmosphériques et aqueux durant la fabrication, restriction d'emploi de substances dangereuses et utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Imprim'Vert®, ISO 14 001, ISO 50 001 : mise en place d'une organisation pour améliorer la performance environnementale globale des sites.



Certaines charges pesant sur le groupe le pénalisent vis-à-vis de ses concurrents européens. Par exemple, au titre de l'année 2020, les **Papeteries de Clairefontaine** paient près de 1,4 millions d'euros au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour la mise sur le marché des papiers graphiques. Cette contribution obligatoire n'existe dans aucun autre pays européen et les producteurs étrangers vendant en France la font payer par les distributeurs.

UNE POLITIQUE DE LONG TERME _____

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne trois quarts de ses résultats consolidés. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à moyen et long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, ce qui écarte l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe est décentralisé en cinq départements dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie. Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique renforcée par l'épidémie de Covid-19,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation durable des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux communautés locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergieclimat se fait plus pressante,
- la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés,
- ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été identifiés en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

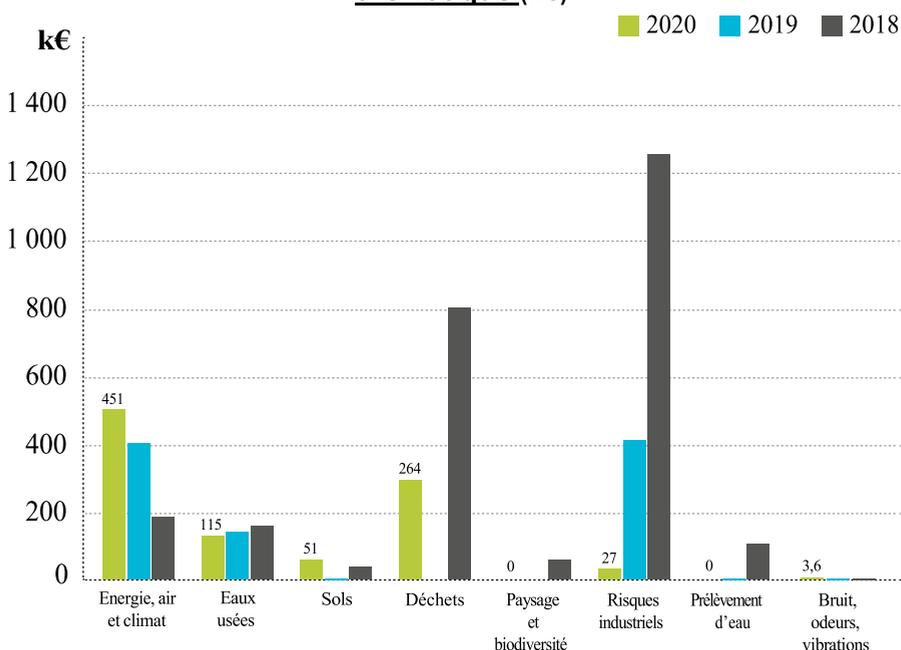


LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions en faveur de la préservation de l'environnement.

En 2020, la somme des principaux investissements sur cette thématique atteint 911 k€.

Répartition des investissements par thématique (k€)



Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe en 2020 :

- économies d'énergie et réduction des émissions atmosphériques
 - **Quo Vadis** : remplacement de déstratificateurs, variateur de vitesse sur un compresseur d'air, remplacement d'une porte pour améliorer l'isolation d'un bâtiment ;
 - **Falken, Exacompta, Cartorel, Exaclair UK, Papeteries de Clairefontaine, AFA, Quo Vadis** : remplacement d'éclairages d'ancienne génération par des LED ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : nombreux travaux d'isolation thermique sur le réseau de vapeur et de condensats, mise en place de systèmes de régulation des débits d'air dans les sécheries des machines à papier, installation de variateurs de vitesse, audit énergétique de l'atelier de Finition ;

- **Falken** : installation d'une nouvelle chaudière ;
- **Lavigne** : remplacement de skydomes pour augmenter l'éclairage naturel ;
- risques industriels
 - **Papeteries Sill** : installation de trappes de désenfumage, d'écrans de cantonnement et de détecteurs de fumée ;
- traitement des eaux usées
 - **Everbal** : étude pour améliorer le traitement des eaux de process ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : mise en place d'un dispositif permettant d'améliorer la décantation des matières en suspension dans le clarificateur de la station d'épuration ;
 - **Quo Vadis** : collecte des eaux de lavage de deux machines de transformation ;
- prévention de la pollution des sols
 - **Quo Vadis, Cartorel** : achat de bacs de rétention ;
 - **Schut** : retrait d'anciens réservoirs de stockage d'huile ;
- gestion des déchets
 - **Papeteries Sill** : installation de presses à balles pour compacter les rognures de papiers ;
 - **Fizzer, Quo Vadis, Papeteries de Clairefontaine** : achat ou remise en état de bacs de collecte pour améliorer la collecte sélective des déchets ;
- bruit
 - **Ernst Stadelmann** : insonorisation d'une canalisation extérieure de transport de granulés de matières plastiques.



Dispositif permettant d'améliorer la décantation des matières en suspension Station d'épuration des Papeteries de Clairefontaine

LES PROVISIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Depuis le 1er juillet 2014, deux des papeteries françaises du groupe sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité. Le montant de ces garanties a été actualisé en 2020 et passe de 323 k€ à 233 k€. Cette somme pourrait notamment être utilisée pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

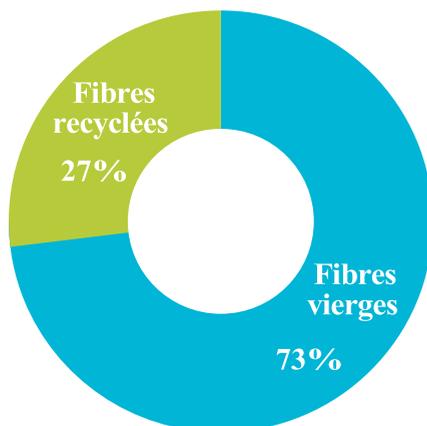
Les papiers produits par le groupe sont majoritairement composés de fibres de cellulose. Les pâtes à papier vierges utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques. Des fibres recyclées sont également utilisées pour produire certains papiers, **Everbal** en a d'ailleurs fait sa spécialité.

Le groupe a fait certifier sa chaîne de contrôle suivant les référentiels FSC® et PEFC™ pour garantir la traçabilité de l'origine des fibres.



Pour 2020, la consommation de fibres vierges et de fibres de récupération des sites producteurs de papier s'établit à 211 186 tonnes (198 675 tonnes en 2019). Ces usines filtrent les eaux de process afin de recycler le maximum de fibres.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers



La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

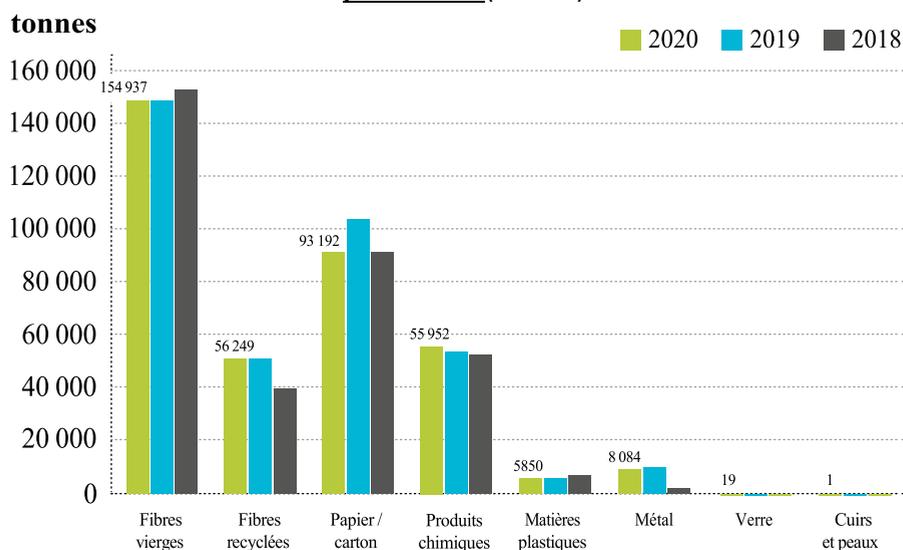
Des agents de rétention sont aussi ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, éléments métalliques (ex. : œillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Le groupe utilise également des matières plastiques pour lesquelles une grande attention est apportée. À titre d'exemple, la société **Ernst Stadelmann** consomme par an environ 1 500 tonnes de granules polystyrène (PS) et polypropylène (PP) pour l'injection des produits de bureau (caisson à tiroirs, bacs à courrier...). Sur 10 ans le taux de granules recyclés certifiés « Ange bleu » utilisés dans la production est passé de 0 % à 62 % réduisant ainsi significativement l'empreinte carbone de l'entreprise.

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de limiter les quantités de déchets générées.

Matières premières principales* (hors emballage) utilisées par les sites de production (tonnes)



*Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). À noter également que les articles finis achetés (négoce), généralement multi matériaux, ne sont pas pris en compte.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

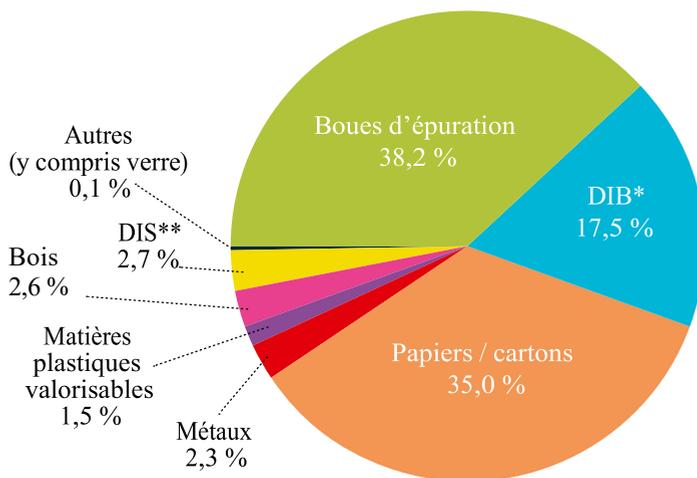
Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'**Everbal** spécialisée dans la production de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage ou de méthanisation. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 38 322 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2020, dont une majorité fait l'objet d'une valorisation.

Déchets - Répartition par catégorie



*DIB : Déchets industriels banals
**DIS : Déchets industriels spéciaux

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Peu d'entreprises du groupe disposent sur site d'un système de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation. En période de pandémie Covid, certaines entreprises ont eu recours à un service de traiteur proposant la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles. Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le process de fabrication du papier est relativement gourmand en énergie :

- combustibles pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier,
- électricité notamment pour le raffinage des fibres, le pompage des liquides et l'entraînement des machines.



Les variations des prix de l'énergie peuvent impacter fortement les prix de revient.

Les papeteries ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Il est à noter que les systèmes de management de l'énergie mis en place par **Papeteries de Clairefontaine** et **Falken** sont certifiés suivant la norme ISO 50 001.

LES COMBUSTIBLES (INSTALLATIONS FIXES)

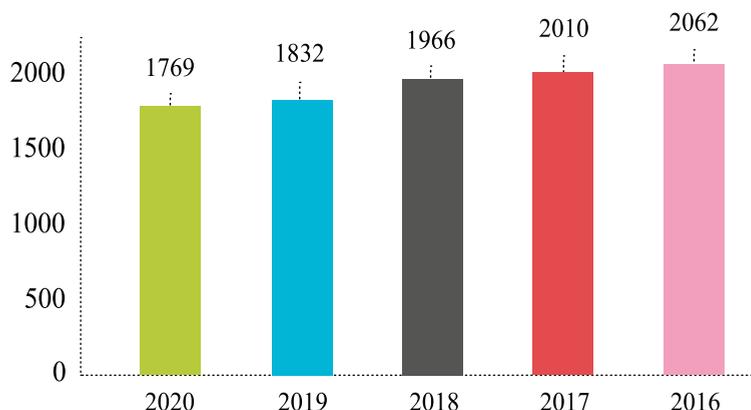
En 2020, les papeteries du groupe ont utilisé à elles seules 98 % des combustibles consommés par le groupe.

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Grâce à ses deux chaudières biomasse, **Everbal** n'utilise le fioul lourd que lors des périodes de maintenance de ses équipements principaux.

La centrale thermique des **Papeteries de Clairefontaine**, quant à elle, est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur.

Consommation spécifique moyenne des papeteries (kWh PCI / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques de combustibles des installations fixes par rapport 2016.

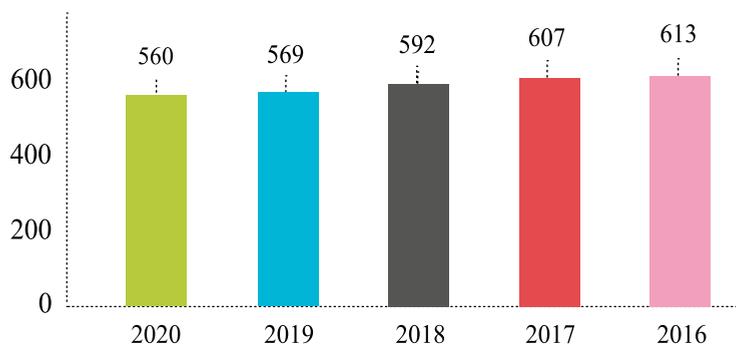
→ Situation à fin 2020 : - 14,2 %

L'ÉLECTRICITÉ

Seuls quelques sites dans le groupe produisent de l'électricité (**Exclair Limited, Schut Papier, Papeteries de Clairefontaine**). La majorité de l'électricité consommée provient donc du réseau de distribution.

En 2020, les papeteries du groupe ont absorbé 86 % de l'énergie électrique totale consommée par le groupe.

Consommation spécifique moyenne des papeteries (kWh / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 6 % les consommations spécifiques d'électricité par rapport 2016.

→ Situation à fin 2020 : - 8,7 %

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaque fois que possible, le groupe a recours aux énergies renouvelables de façon à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et notamment sur le réchauffement climatique.

Pour cela, il utilise :

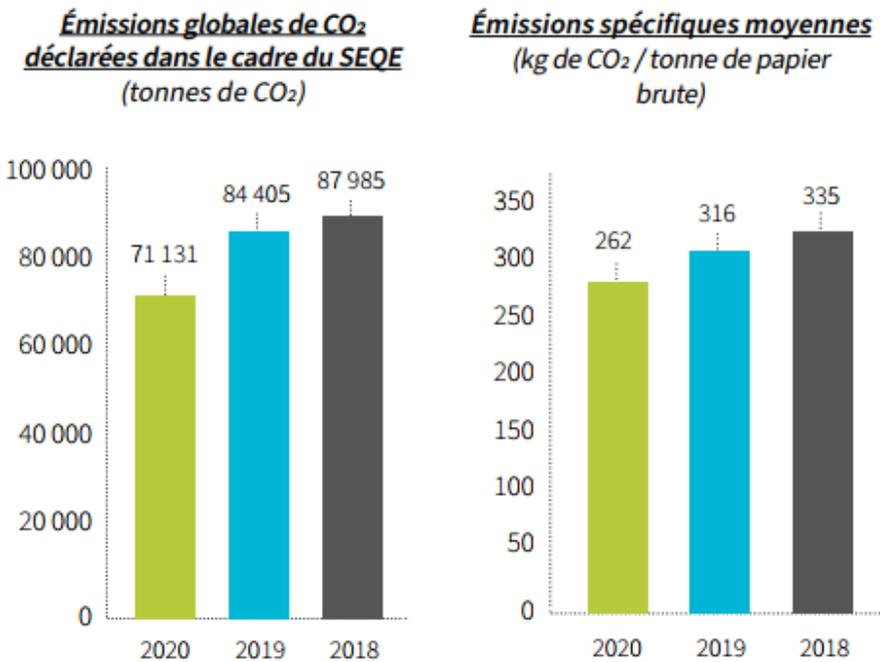
- 2 chaudières biomasse (**Everbal**),
- de la chaleur produite par une chaudière biomasse externalisée (**Ernst Stadelmann**),
- la géothermie (**Photoweb**),
- 1 turbine hydroélectrique (**Papeteries de Clairefontaine**),
- des panneaux solaires photovoltaïques (**Exaclair Limited** et **Schut**).

LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

LES GAZ À EFFET DE SERRE

LE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet et de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.



Au cours de la phase 3 du SEQE, les quotas gratuits de CO₂ alloués au groupe sont passés de 74 155 en 2013 à 62 160 en 2020. Les quotas manquants par rapport aux émissions sont achetés sur le marché d'échange européen. De 4,15 €/quota en décembre 2016, le cours est passé à 45,10 €/quota au 20 avril 2021. Les quotas gratuits alloués au groupe pour l'année 2021 ne sont pas encore connus mais ils seront fortement réduits par rapport 2020.

Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire ses émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant dans les énergies renouvelables et en mettant en place des actions visant à limiter les consommations d'énergie.

À noter également que les **Papeteries de Clairefontaine** envoient une partie du CO₂ contenu dans les fumées de ses chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). En 2020, ce sont 12 157 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère (11 927 tonnes en 2019). À la suite d'une évolution réglementaire, ce CO₂ a pu être déduit des émissions déclarées à l'administration en 2020, d'où cette nette diminution visible sur les graphiques de la page précédente.

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité notamment), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions associées aux transports des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées. Les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

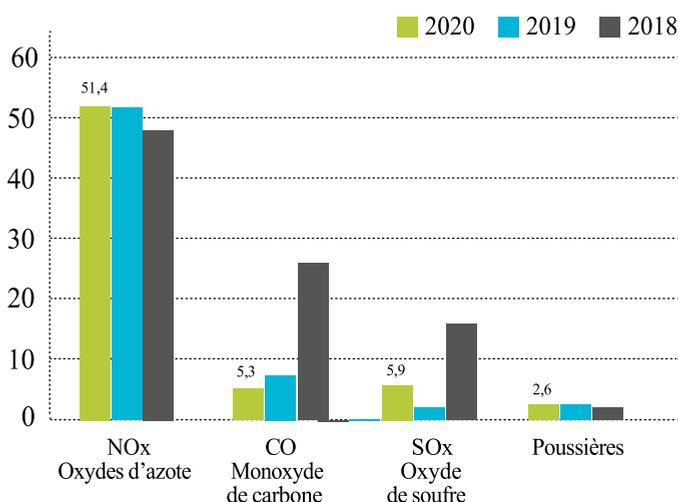
LES AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

À la suite de fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation, trois sites sont à l'origine d'un rejet de 54,7 kg de gaz fluorés en 2020 (65,3 kg en 2019). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

LES AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques des papeteries (tonnes)



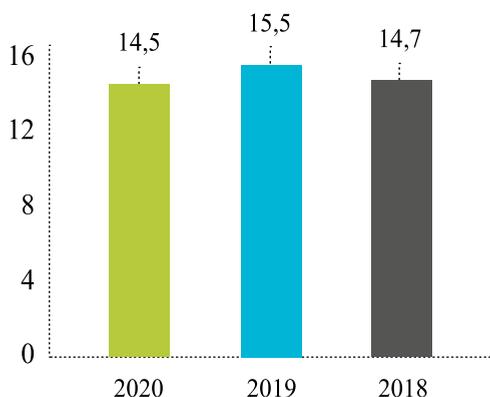
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en œuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les papeteries sont les unités les plus utilisatrices d'eau dans le groupe. En 2020, elles ont cumulé à elles seules 98 % de la consommation totale des eaux superficielles et souterraines, eau potable incluse. Néanmoins, la très grande majorité de l'eau puisée est restituée au milieu naturel après traitement.

Les usines du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère.

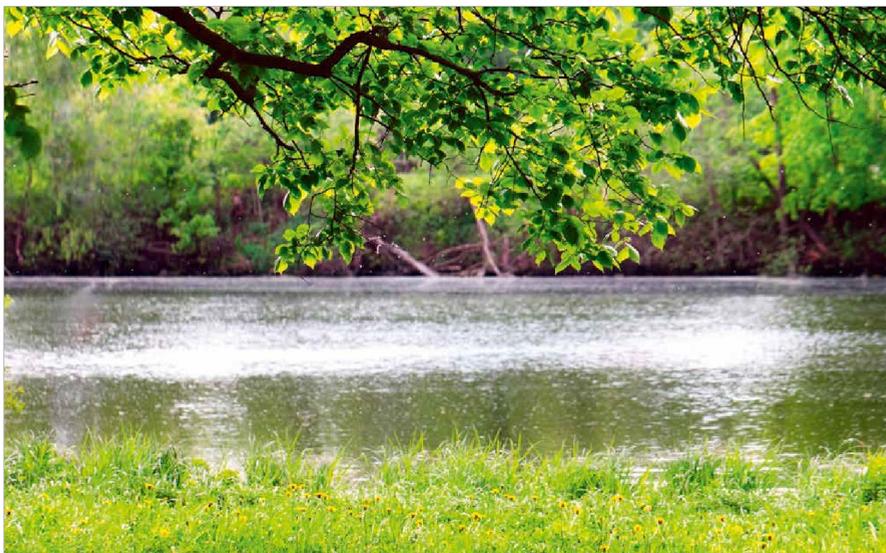
Prélèvement d'eau spécifique moyen des papeteries du groupe (m³/tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 8 % les consommations spécifiques d'eau par rapport 2016. (15,4 m³/tonne de papier brute)

→ **Situation à fin 2020 : - 5,6 %**

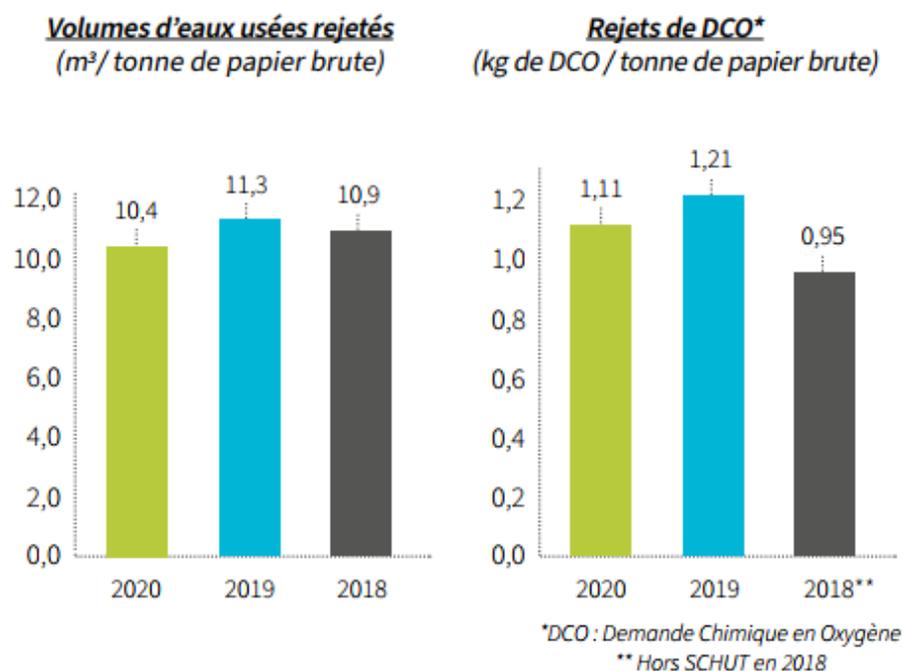


LES REJETS D'EAUX USÉES

Les papeteries du groupe sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants dans le milieu naturel.

Ce sont les seuls sites à mesurer très régulièrement, journalièrement pour certains paramètres, la qualité des eaux usées rejetées. Les autres entités du groupe, ne consommant que très peu d'eau, sont raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

Émissions spécifiques des papeteries



LES SOLS

LE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES

D'ÉPURATION

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont généralement valorisées directement en agriculture ou préalablement transformées en compost normalisé (NF U44-095). En 2018, la **Papeterie de Mandeure** a également mis en place une filière de traitement par méthanisation.

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne un peu plus de 2,5 tonnes de chaux par hectare.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés traces organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

LES SOLS DES SITES DU GROUPE _____

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 50 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel et ainsi réduire les risques de pollution des sols.

Jusqu'à présent, seuls deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés sur des sites en activité dans le groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des usines sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains. En complément, quelques sites sont équipés de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores (silencieux, cabines d'isolation phonique pour les parties bruyantes de certaines machines).

Les papeteries étant équipées de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.

L'éclairage de nuit sur les sites du groupe est limité aux entités qui travaillent en équipes (matin, après-midi, nuit). Les parties non occupées ne sont pas éclairées. Dans ces usines, des éclairages extérieurs sont également maintenus pour réduire les risques d'accidents, notamment sur les voies de circulations et les parkings.

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2020, aucun incident environnemental significatif n'a été signalé par les sites industriels du groupe.

LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine soutient différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité.



OceanoScientific

Depuis 2014, les **Papeteries de Clairefontaine** ont versé la somme de 344 k€ à l'association OceanoScientific. Cette structure philanthropique d'intérêt général œuvre à la protection de l'Océan et à l'observation des causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan-atmosphère.

Grâce notamment à ce soutien, une nouvelle expédition intitulée « Contaminants Méditerranée 2020 » a pu être menée du 15 au 29 octobre 2020. Cette campagne océanographique a été orchestrée scientifiquement par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER). Sur un parcours d'environ 2800 km, de Monaco à l'embouchure du Tibre (Italie), puis Porto Cervo (Sardaigne), Barcelone (Espagne) et La Seyne-sur-Mer, des échantillons d'eau ont été collectés à environ deux mètres de profondeur. Ces prélèvements permettront de déterminer la présence éventuelle et la densité de contaminants organiques susceptibles d'empoisonner le phytoplancton, base de la chaîne alimentaire. Les premiers résultats des analyses sont attendus pour début 2022.



Herbier de posidonies en Méditerranée



Depuis 2005, une convention de gestion lie les **Papeteries de Clairefontaine** et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine. Il s'agit notamment de préserver, sur des terrains appartenant à l'entreprise, des prairies de fauche abritant un papillon inscrit sur la liste des insectes protégés en France : l'Azuré des Paluds.

En raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, cet espace naturel est également intégré à une zone Natura 2000.



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine.

Néanmoins, l'industrie papetière pourrait être impactée par ce phénomène sur plusieurs plans.



Les périodes de sécheresses prolongées ont tendance à être plus fréquentes et plus sévères ces dernières années. Des restrictions d'usage de l'eau pourraient occasionner une limitation de la capacité de production des papeteries.



En période d'étiage, c'est-à-dire lorsqu'un cours d'eau est à son niveau le plus bas, la capacité d'autoépuration du milieu naturel est plus faible. Pendant cette période, tout dysfonctionnement d'un ouvrage de traitement des eaux usées peut entraîner un rejet néfaste pour la faune et la flore aquatiques.



Certaines matières premières utilisées par les papeteries sont issues du monde agricole, c'est notamment le cas des amidons issus du blé, du maïs et de la pomme de terre. Les dérèglements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité de ces ressources dont une part importante est utilisée pour l'alimentation humaine et animale.

INFORMATIONS SOCIALES



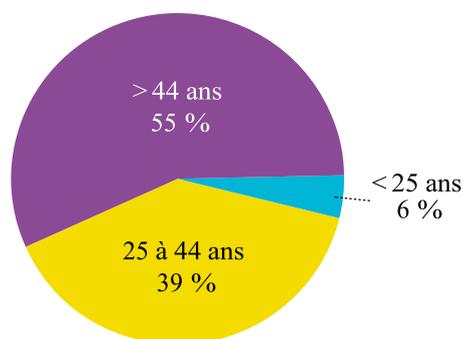
LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE

À fin 2020, Exacompta Clairefontaine comptait plus de 3 600 salariés, dont environ 72 % basés en France.

Sur la base des données disponibles (données 2020 incomplètes), la répartition femme/homme est respectivement de 40 et 60 %. La grande majorité d'entre eux (94 %) est employée en contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne les mouvements d'effectifs, les départs liés à des fins de contrat sont majoritaires (50 %), ce qui est le reflet de la saisonnalité d'une partie des activités du groupe. Le recours à des CDD ou intérimaires au cours de l'année permet de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire, la fabrication des produits millésimés (calendriers, agendas...) ou encore les périodes de fêtes ou de vacances (livres photos).

Répartition des effectifs par catégories d'âges



55 % des salariés considérés dans l'étude ont plus de 44 ans. Or, de nombreux métiers nécessitent des connaissances et des savoir-faire qu'il est important de ne pas voir disparaître avec le départ à la retraite des plus âgés.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face aux évolutions du marché et des nouvelles technologies, les entreprises du groupe doivent être agiles pour s'adapter rapidement à la demande. Cela nécessite d'accompagner et d'anticiper la transformation des métiers et de l'organisation du travail.

Ainsi, en étroite collaboration, les équipes des ressources humaines et les responsables d'activités s'attachent en permanence à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs et les besoins des entreprises. Une fois ces besoins identifiés, des programmes de formation sont établis et mis en œuvre.

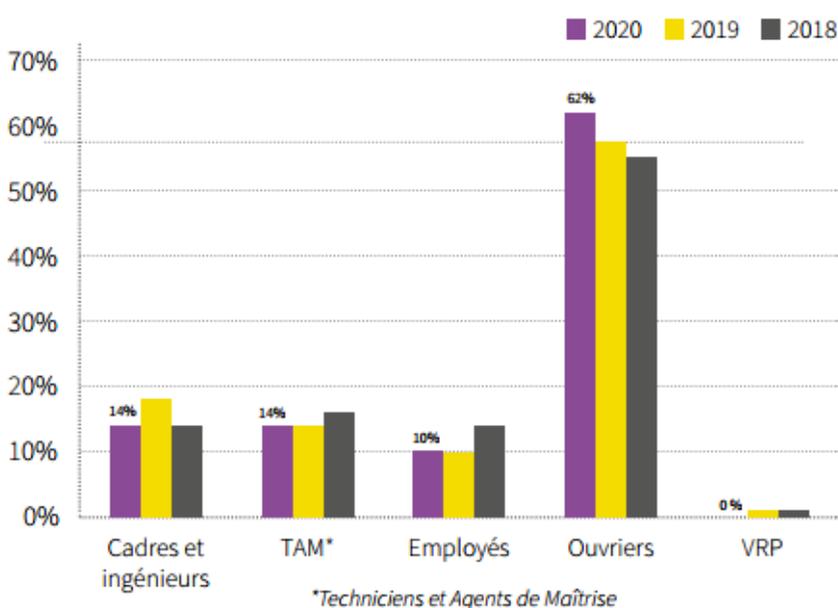
Dans cet environnement en mouvement, la reconnaissance et transmission des savoir-faire sont néanmoins essentielles et l'anticipation des départs en retraite primordiale.

Pour ce faire, des entreprises du groupe encouragent notamment les salariés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques ou transverses par le biais des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des entreprises pratiquent également le tutorat afin de transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ en retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

En 2020, les entreprises participant à l'étude ont dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 15 690 heures de formation (25 171 heures en 2019) pour un coût de 3 312 k€ (1 617 k€ en 2019). L'intégralité du nombre d'heures de formation et des coûts associés n'a pu être collecté, certaines sociétés n'ayant pu fournir le détail de ces informations.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle



ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe Exacompta Clairefontaine tient à garantir.

Le groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe ou de l'origine ethnique des salariés.

La formation professionnelle constitue un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe intègre également avec dans ses effectifs les personnes en situation de handicap, 108 à fin 2020, si besoin en adaptant les postes de travail.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION _____

Une des préoccupations majeures du groupe est d'assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail pour garantir leur santé et leur sécurité.

Dans cette optique, chaque site dédié à la production ou à la logistique dispose d'un référent sécurité.

Sur la base de l'analyse des risques professionnels, des plans d'actions sécurité sont mis en œuvre pour éliminer ou atténuer les risques qui ne peuvent être totalement évités.

En 2020, plus de 2 367 k€ (2 270 k€ en 2019) ont été investis pour améliorer la sécurité du personnel. Ce montant ne prend pas en compte les dépenses relatives à la prévention du risque Covid (achats de masques, gel hydroalcoolique, produits de désinfection, etc.).

Un aperçu des actions menées est présenté ci-dessous :

- réduction des travaux répétitifs et amélioration de l'ergonomie
 - **CFR, AFA** : études ergonomiques de postes de travail
 - **AFA, Claircell, Papeteries de Clairefontaine** : installation de tapis antifatigue sur les postes de travail en station debout prolongée ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : acquisition de deux cisailles électroportatives pour le décerclage des balles de pâtes à papier, achat de chaises et de matériels de bureau ergonomiques ;
 - **Photoweb, Papeterie de Mandeuire, Registres Le Dauphin, Papeteries de Clairefontaine** : mise en place de tables élévatoires et de transpalettes haute-levée ;
 - **Quo Vadis** : amélioration ergonomique de trois postes de travail ;
 - **Photoweb** : implantation d'un majeur-dépilleur automatique et d'un massicot tri-lame pour réduire les gestes répétitifs ;

- aide à la manutention et à la limitation du port de charges
 - **AFA** : achat d'un retourneur de palette ;
 - **Claircell** : acquisition de deux lève-palette électriques ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : modernisation du parc d'engins de manutention (3 gerbeurs + 1 chariot élévateur), achat de quatre pousse-bobines, installation d'un pont roulant en remplacement d'une poutre avec palan ;
 - **Everbal** : mise en place d'une pompe à colorant, pour la contrecolleuse achat de broches en carbone deux fois plus légères que les broches en acier ;
 - **Papeterie de Mandeuire** : achat d'un tracteur avec remorque pour évacuer les rebuts de production ;

- sécurisation des équipements de travail
 - **Everbal** : installation d'une nouvelle coupeuse sécurisée en remplacement de trois machines d'ancienne génération ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : sécurisation d'un ensemble de pompes et vérins de levage, achat de matériel de balisage pour la sécurisation des interventions techniques ;
 - **Rolfax** : mise en place d'enceintes grillagées autour de trois machines pour limiter les risques d'accident ;
 - **Papeteries Sill** : installation de marchepieds et passerelles pour faciliter les accès ;
- amélioration des conditions de travail :
 - **AFA** : climatisation de l'atelier de conditionnement ;
 - **Everbal** : remplacement d'un bureau bungalow par une construction définitive ;
 - **Madly** : réfection des vestiaires ;
 - **Papeteries Sill** : installation d'aérothermes pour chauffer un bâtiment.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES _____

En 2020, dans les sociétés étudiées, les accidents du travail, accidents de trajet compris, ont occasionné 3 660 jours d'arrêt (5 198 jours en 2019).

	2020	2019	2018
Taux de fréquence Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	23,0	25,2	25,8
Taux de gravité Nombre de journées de travail perdues pour 1 000 heures travaillées	0,8	1,0	0,8

En ce qui concerne les déclarations de maladies, 17 ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (8 en 2019).

Le groupe Exacompta Clairefontaine renforce en permanence sa politique en matière de sécurité afin d'atteindre progressivement le niveau d'accidentologie le plus faible possible.



**Objectif
2025**

GROUPE : Obtenir un taux de fréquence inférieur à 15.

→ **Situation à fin 2020 : 23,0**

AU CŒUR DES TERRITOIRES



IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Ce rapport est établi pour 38 sociétés, dont l'ensemble des sociétés françaises et 12 filiales étrangères.

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur la région d'implantation. Le recrutement est fait généralement avec des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation mais également dans un périmètre plus large sur des compétences spécifiques.

Par exemple, dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges), les **Papeteries de Clairefontaine** existent depuis 1858 et emploient 535 salariés. Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Durant ces trente dernières années, la croissance du groupe s'est en partie faite par des rachats d'entreprises. Elles sont le plus souvent maintenues sur place en les spécialisant sur leur cœur de métier. Ainsi, en France, plus de 80 % des salariés travaillent dans des sites situés en dehors de la région francilienne.

Depuis l'origine, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille.

Pour les salariés, la tradition de rentrer dans la même usine que leurs parents demeure aujourd'hui encore une réalité, parfois sur plusieurs générations.

POLITIQUE FISCALE

Le groupe est peu exposé au risque d'évasion fiscale en raison notamment de son organisation.

Aucune entité du groupe n'est implantée dans un « paradis fiscal ». Toutes les sociétés françaises sont intégrées fiscalement avec une neutralité d'opérations internes au regard de l'impôt.

Les risques liés aux procédures contrôles fiscaux et litiges sont également présentés au paragraphe 2.4.3 du rapport de gestion du groupe.

Les déclarations fiscales, le paiement des impôts et taxes ainsi que la comptabilité sont établis et acquittés dans chaque pays d'implantation des filiales. Les transactions avec les filiales étrangères sont réalisées dans le respect des principes de l'OCDE relatifs aux prix de transfert.

LA LOYAUTE DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption (active ou passive) et contre le blanchiment est une préoccupation importante pour la direction générale. Un code de conduite a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe en 2017. Il répond, en particulier, aux exigences de la loi du 8 novembre 2016, dite Sapin 2, pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence et est disponible sur le site internet du groupe.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC®, PEFC™ ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert®. Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Écolabel Européen.

Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

La santé et la sécurité de nos consommateurs sont primordiales. Certaines gammes de produits doivent respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments. Par exemple, tous les produits de la gamme **Avenue Mandarine** disposent d'un marquage CE jouets.

LES PARTENARIATS

Le groupe est fortement engagé auprès des jeunes dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité.



RC Lens

Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France et pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball (PSG), le hockey ou encore le cyclisme. Présent dans le monde amateur et loisirs, **Clairefontaine Rhodia** s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles). Le groupe soutient l'Olympique Lyonnais, le Toulouse FC, le FC Nantes, l'OGC Nice, le SM Caen, l'AS Nancy Lorraine, le Football Club Sochaux-Montbéliard, le RC Lens, l'AJ Auxerre et le RC Strasbourg. Le groupe soutient également le domaine culturel, dont des festivals ainsi que plusieurs projets au travers du mécénat. Les sociétés s'engagent aussi dans le tissu associatif local lié à leurs salariés.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le groupe Exacompta Clairefontaine est particulièrement attentif au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail.

L'éducation est le pilier principal des actions de soutien menées par le groupe en faveur de ces principes majeurs. Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en œuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

SOUTIEN À UNICEF

En 2020, Clairefontaine Rhodia a versé à UNICEF une contribution de 180 k€ pour soutenir le programme « Education au Togo ». La vente de produits en licence a également permis de reverser 65 k€ à UNICEF afin de lui permettre de continuer sa mission auprès des enfants les plus vulnérables dans le monde. Ainsi depuis 2004, le groupe a contribué à l'action d'UNICEF à hauteur de 4 315 k€.

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les élèves du monde entier et le Togo n'a pas fait exception.



Pour faire face à la pandémie qui a fortement impacté le secteur de l'éducation avec la fermeture des écoles pendant plusieurs mois, UNICEF a appuyé le gouvernement en sensibilisant les communautés et les écoles sur la gestion de l'hygiène et les mesures de protection contre le coronavirus. Il a fourni au secteur de l'éducation les équipements nécessaires à la protection, à la continuité de l'apprentissage par des cours à distance ainsi que des équipements audio-visuels pour assurer des réunions à distance.

Après huit mois de fermeture, la réouverture des écoles a eu lieu en novembre 2020 sur l'ensemble du territoire. Pour cette rentrée scolaire, 73 060 enfants ont vu leurs conditions d'apprentissage améliorées grâce à la distribution de cartables, de kits scolaires et de matériel pédagogique dans 544 écoles amies des enfants.

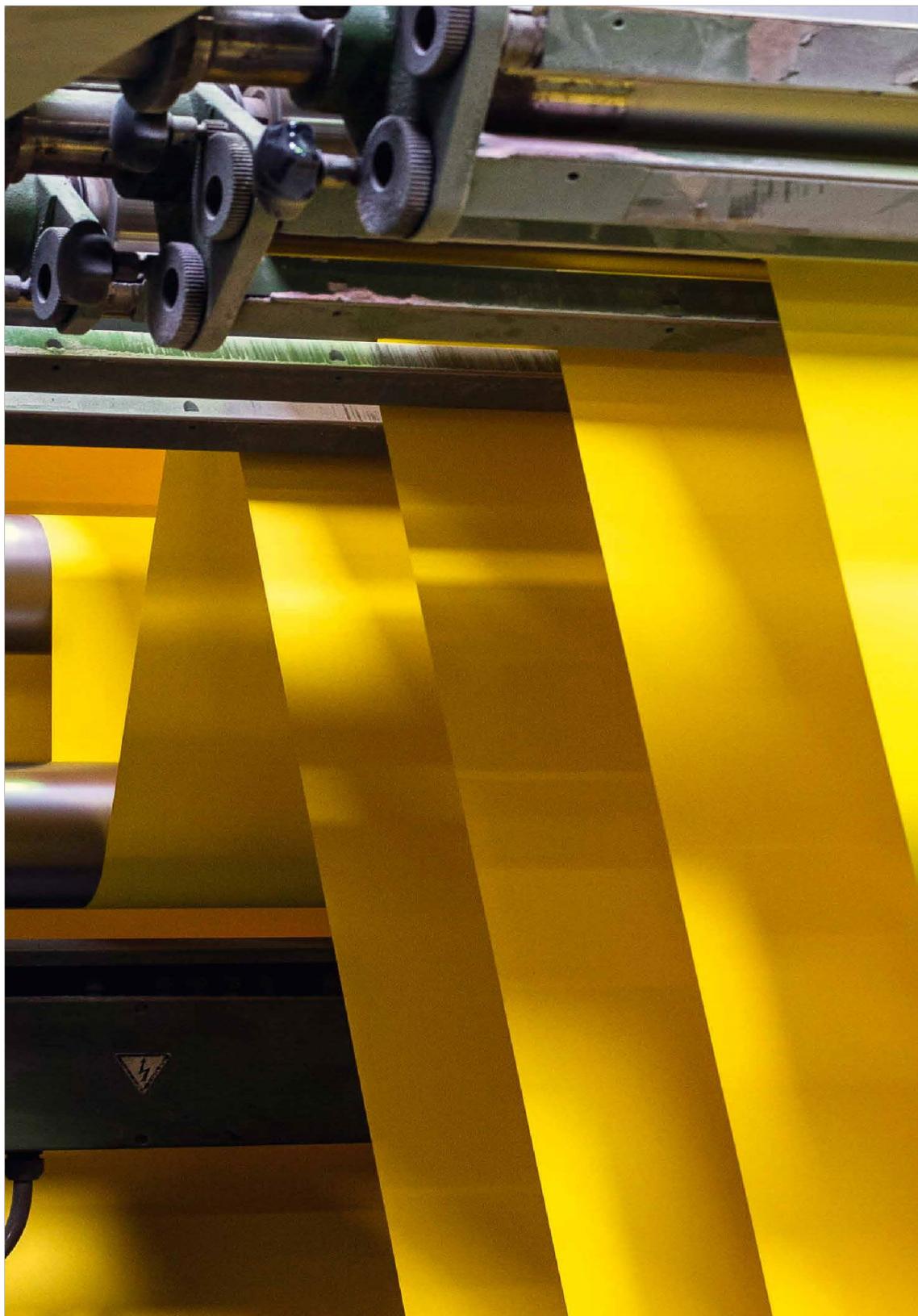


Une éducation dans des conditions difficiles... La faible demande de services éducatifs peut s'expliquer par l'inexistence d'écoles dans certaines zones, la distance de l'école ou son inaccessibilité pendant certaines périodes de l'année, notamment pendant la saison des pluies. La plupart des infrastructures scolaires sont faites de matériaux temporaires avec le risque de catastrophes causées par l'effondrement des salles de classe sur les enfants lors des intempéries. Il y a un total de 1 973 classes en dur pour 138 607 enfants dans les écoles pré-primaires, soit en moyenne une classe pour 70 élèves.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

En 2019, Clairefontaine s'est aussi engagé pour favoriser la sensibilisation des plus jeunes au fléau du harcèlement scolaire. D'après le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 10 % des élèves en moyenne sont victimes de harcèlement au sein de leur établissement. Un soutien financier a été apporté à Malika UNG, la fondatrice de Dire-son, pour la création de podcasts originaux sur ce thème. Les 12 épisodes de cette série intitulé « Bullied » (Harcelé) peuvent être écoutés à partir de l'adresse internet suivante : <https://podcast.ausha.co/bullied/>.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX



Enjeux	Politique	Indicateur	Objectifs 2025	Résultats 2020
Gestion durable des forêts	Achat de pâtes à papier vierges certifiées FSC et PEFC	Taux d'achat de fibres certifiées	100 %	94,7 %
Maîtrise des consommations énergétiques	Recherche de sources d'économie d'énergie et mise en place de plans d'actions	Consommation spécifique de combustibles (kWh PCI / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016	- 14,2%
		Consommation spécifique d'électricité (kWh / tonne de papier brute)	Réduction de 6 % par rapport à 2016	- 8,7%
Préservation des ressources en eau	Recherche de sources d'économie d'eau et mise en place de plans d'actions	Prélèvements spécifiques d'eau (m ³ / tonne de papier brute)	Réduction de 8 % par rapport à 2016	- 5,6%
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Exploitation du document d'évaluation des risques professionnels, mise en place de plans d'actions	Taux de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	< 15	23
Gestion et développement des compétences des salariés	Identification des compétences existantes à maintenir et des nouvelles à développer, mise en place de plans d'actions	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise	35 %	31,7 %
		Nombre d'heures de formation	15 690	

En raison de l'épidémie de Covid-19, la collecte des données de l'année 2020 a été perturbée. Certaines informations sont donc incomplètes. Ces restrictions représentent 18 % des effectifs pour la partie sociale et 19 % pour la partie environnementale.

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ _____

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ _____

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT _____

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX _____

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants¹, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives ; ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 14 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants : nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre précisées dans la partie « synthèse des principaux enjeux ».

Fait à Toulouse, le 27 avril 2021

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT

Pauline de Saint Front
Directrice associée

¹ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- taux d'achat de fibres certifiées
- consommation spécifique de combustibles
- consommation spécifique d'électricité
- prélèvements spécifiques d'eau
- nombre de m³ d'eau prélevés pour obtenir une tonne de papier
- taux de fréquence des accidents du travail
- taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480ETIVAL-
www.exacomptaclairefontaine.fr